Publié le 19 juin 2015.
Dernière modification : 5 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FUSIONNÉE DES LIÈGES DES HAMENDAS ET PETITE-KABYLIE

ANTÉCÉDENTS
SOCIÉTÉ DES LIÈGES DE HAMMENDAS ET ATTAOUA

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DE HAMMENDAS ET ATTAOUA
(*Gazette de l'industrie et du commerce*, 2 mai 1858)

Formée le 31 mars 1838, suivant acte passé devant Me Mocquard, notaire à Paris.— Raison sociale : Besson et Cie [ayant donné son nom à Bessombourg]. — Durée : jusqu'au 8 juillet 1897, époque de l'expiration des concessions. — Objet : exploitation de massifs de forêts en Afrique, concédées jusqu'au 8 juillet 1858. — Capital : 500.000 fr. divisé en 100 actions de 500 fr. chacune ; il est en outre créé cent parts de jouissance en représentation de l'apport des concessions. — Constituée le 22 avril, suivant acte passé devant Me Mocquard, notaire.

CHRONIQUE FORESTIÈRE.
Concession de forêts de chênes-liège en Algérie
(*Annales forestières*, 1862)

Les concessions forestières se succèdent en Algérie : nous en voyons figurer ce mois-ci dans les décrets impériaux pour 41.278 hectares.

Ce qui nous frappe et nous plaît plus encore que l'importance des richesses dont l'exploitation va accélérer le progrès colonial, c'est de voir les hommes les plus considérables par le rang et par la fortune, d'anciens ministres, des sénateurs, des pères de famille archi-millionnaires, s'engager dans les exploitations de chênes-liège, et témoigner ainsi de la confiance que leur inspirent ces sortes d'entreprises, et la noble cause de la colonisation algérienne.

Par décret en date du 14 juillet 1862, il a été fait concession pour quatre-vingt-dix ans, à MM. Jubinal et Hunemann, de l'exploitation du lot no 1 des forêts de chênes-liège de Collo, situé dans la vallée de Tizerbann, province de Constantine (Algérie), d'une contenance de 3.440 hectares.

Par décrets du 11 août 1862, il a été fait concession, pour quatre-vingt-dix ans, de l'exploitation de divers massifs de chênes-liège des forêts de l'Algérie, savoir :

À M. Sarlin [1], le lot no 2 des forêts de Collo (province de Constantine), d'une contenance de 2.680 hectares ;

---

[1] Louis Sarlin (1817-1891) : important entrepreneur en Algérie et en France à la suite de son père, Louis Sarlin (1790-1866), originaire d'Ansouis (Vaucluse). Père de Louis Sarlin (1841-1915), constructeur des magasins généraux de Roubaix, président des Tramways de Royan, collectionneur de tableaux avisé.

À M. Coulombier, le lot nº 6 de la forêt des Beni-Salah (province de Constantine), d'une superficie de 5.440 hectares ;

À M. Jules de Lesseps, le lot nº 16 des forêts de Collo, d'une contenance approximative de 2.200 hectares ;

À MM. Suchet, duc d'Albuféra, de Galliéra, de [Odon de] Chaumont-Quitry [2], Jayr [3] et Ferdinand Barrot [4], le lot nº 3 des forêts de Collo, d'une superficie de 11.400 hectares.

Par décrets du même jour, diverses concessions d'exploitation de massifs de chênes-liège des forêts de la province de Constantine (Algérie), accordées par arrêtés ministériels pour une durée de quarante années, ont été confirmées et portées à quatre-vingt-dix ans, par application du cahier des charges générales du 28 mai 1862, savoir :

À M. Chappon, la forêt du Djebel-Halia, d'une superficie de 2.810 h, 74, 78 ;

À M. Dubouchage, le lot nº 2 de la forêt de La Calle, d'une étendue de 2.000 hectares ;

À M. Lannes de Montebello (Alfred)[1843-1917], des lots nº 1 et 3 de la forêt de La Calle, d'une superficie de 4.450 hectares ;

À M. Martineau des Chesnez (Gaston) et Cie, la forêt de Sonendja, de 2.078 h. 77, et celles de Guerbes et Filfila, de 3.894 h 56 a, 77 ;

À M. de Cès-Laupenne (Alfred), la forêt de la Safia, d'une superficie de 2.656 h 04 ;

À M. Dutreih et Cie, la forêt de Zeramna, de 3.667 h 49 a, 51.

(*Annales forestières*, 1864)

Par décret en date du 30 novembre 1863, l'administration a autorisé la réunion des lots de chênes-liège portant les nº 1, 2 et 5 des massifs boisés de Collo (province de Constantine), concédés, par décrets des 14 juillet et 11 août 1862, à MM. Jubinal et Kunemann, à M. Sarlin fils et à MM. Suchet, duc d'Albuféra, duc de Galliéra et compagnie.

Ventes immobilières
(*Le Droit*, 7 juillet 1864)

ADJUDICATION en un seul lot, même sur une seule enchère, en l'étude de Me Moquart, notaire à Paris, rue de la Paix, nº 5, le samedi 23 juillet 1864, à une heure,

De 60 ACTIONS DE 500 fr. l'une de la sociétéLES LIÈGES DE LA PETITE KABYLIE (Afrique), connue sous la raison sociale : BESSON LECOUSTURIER et Cie, et dont le siège est à Paris, rue de la Victoire, 73.

Ces 60 actions portent les numéros 417 à 476 ; elles ne sont libérées que de 150 fr.

L'adjudication a lieu par suite de non paiement des 100 fr., montant du 2e versement exigible, depuis le 1er février 1864, sur chacune action.

---

[2] Odon de Chaumont-Quitry (1827-1866) : grand chambellan de Napoléon III, député de la 1re circonscription de la Sarthe (1854-1866).

[3] Hippolyte Jayr (1801-1900) : préfet du Rhône, ministre des travaux publics (1847-1848), mairie de Ceyzériat (Ain)(1874.

[4] Ferdinand Barrot (1806-1843) : ancien ministre de l'intérieur, sénateur, ancien président de la Compagnie des chemins de fer algériens (1860-1863). Voir encadré.

Sa fille Alix épousa le papetier et député charentais Edgar Laroche-Joubert, père d'Edmond (ci-dessous).

Mise à prix (à raison de 20 francs par action) : 1.200 francs.
S'adresser pour les renseignements :
1° Au siège de la société. 73, rue de la Victoire ;
2° Audit Me Moquart, notaire.

Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau,
Histoire des colonies françaises et l'expansion de la France dans le monde.
Tome 2 — *L'ALGÉRIE* par AUGUSTIN BERNARD

[359] En 1862 et en 1863, les plus belles forêts de la colonie, plus de 160.000 hectares comprenant les massifs de chênes-liège les plus facilement accessibles, avaient été concédés pour 90 ans à une trentaine de bénéficiaires. Ces forêts ayant été en grande partie incendiées et les concessionnaires réclamant de ce chef des indemnités, l'administration, en 1867, finit par leur attribuer les forêts en toute propriété, dans des conditions qui ressemblaient à un abandon.

1878 (décembre) : constitution de la Société anonyme des mines de fer d'Aïn-Sedma

---

23 janvier. — Paris
(*Archives commerciales de France*, 26 janvier 1879)

Transformation de la Société en commandite par actions BESSON et Cie dite SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMMENDAS ET DES ATTAOUA, rue Cadet, 26. — Durée : 38 ans. — Cap. : 1.936.000 fr. — Délib. du 30 déc. 1878.

Société des lièges de la Petite Kabylie
Transformation de la société en commandite par actions en société anonyme
(*Le Droit*, 19 mars 1879)

PREMIERS ADMINISTRATEURS

MM. Ferdinand BARROT, sénateur, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, numéro 92 ;
Edmond PYRENT DE LA P RADE, propriétaire, demeurant à Paris, place Vendôme, numéro 21 ;
Prosper, baron DE BARANTE, sénateur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, numéro 182 ;
Charles BERTOUT, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Grammont, numéro 14 ;
Louis SARLIN, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Courcelles, numéro 27 ;
Paul CHAUVASSAIGNE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Marbeuf, numéro 63 ;
Et Pierre BESSON, propriétaire, demeurant à Paris, rue Cadet, numéro 26 ;
Lesquels, par eux-mêmes ou par mandataire, ont accepté ces fonctions .

M. Ignace-Henri DEGROUX, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, numéro 161, a été nommé commissaire pour faire le rapport à la première assemblée générale annuelle,

---

Société des lièges de la Petite Kabylie
Transformation de la société en commandite par actions en société anonyme
(*Le Messager de Paris*, 22 mars 1879)

La Société en commandite par actions, constituée sous l'appellation ci-dessus et la raison sociale Besson, Lecouturier et Cie, vient de se transformer en société anonyme, en suite d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 février dernier et de la démission du gérant.

La société a pour objet l'exploitation des massifs de forêts de chênes-lièges connus sous le nom de Oued-Zouhr, formant les lots n° 1, 3 et 9 des massifs de Collo, le tout situé dans le cercle de Collo, province de Constantine (Algérie).

Le siège social est à Paris, rue Cadet, n° 26, et la durée de la société expirera le 1er janvier 1953.

Le fonds social est de 2.490.000 fr., représentés par le droit à la propriété de la forêt de l'Oued-Zouhr, d'une contenance de 19.040 hectares environ, les arbres abattus, les marchandises, le matériel d'exploitation, la clientèle et l'achalandage, les bénéfices réalisés, l'encaisse et le portefeuille de l'ancienne société. Il est divisé en 4.380 actions de 500 fr. chacune dont 2.220, dites actions de jouissance, sont entièrement remboursées et les 2.160 de surplus sont amorties de 420 fr. Elles sont attribuées aux anciens actionnaires. Le capital social est, d'ailleurs, susceptible d'augmentation.

La société est administrée par un conseil de cinq membres au moins, neuf au plus, élus pour six années, renouvelables par la sortie de deux des membres chaque année et propriétaires chacun d'au moins 25 actions. Ont été nommés administrateurs pour six années par l'assemblée, qui a décidé la transformation de la société MM. Ferdinand Barrot, Pyrent de la Prade, baron de Barante, Bertout, Sarlin, Chauvassaigne et Besson. Les administrateurs peuvent délibérer au nombre de trois.

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'assemblée générale des actionnaires se réunit tous les ans dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Sur les bénéfices annuels, est prélevé 1/20 pour constituer un fonds de réserve jusqu'à concurrence de 250.000 fr.

Les statuts ont été déposés à Paris, le 18 mars courant, et ils sont aux minutes de Me Mahot-Delaquerantonnais, notaire.

SOCIÉTÉ FUSIONNÉE DES LIÈGES DES HAMENDAS ET PETITE-KABYLIE

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS
(*Journal des sociétés civiles et commerciales*, 1880)

29 décembre 1879, 23 février, 10 mai et 19 juin 1880 (Me Mahot de la Querantonnais). Société anonyme fusionnée des lièges des Hammendas et de le Petite-Kabylie, 73 ans, 5.711.000 fr. en 11.422 actions de 500 fr., aux actionnaires des anciennes sociétés, 26, rue Cadet (*G.*, 15-16 juillet)

Société fusionnée des lièges des Hammendas et de la Petite-Kabylie
(*Le Capitaliste*, 21 juillet 1880)

Sous ce titre se sont réunies la Société des Lièges des Hammendas et de la Société des Attaoua et de la Petite-Kabylie. Le capital est de 5 millions sept cent onze mille francs, divisé en 11.422 actions de 500 fr. entièrement amorties et dites de jouissance. Voici un procédé financier nouveau en matière de création d'actions. Donc les actions n'auront droit à aucun coupon d'intérêt. Le dividende, s'il y a lieu d'en distribuer un, ne sera réparti qu'en fin d'exercice.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES
(*Le Journal des débats*, 7 juillet 1885)

On nous écrit d'Alger :

Le gouvernement général vient de publier un travail très bien fait et d'une grande utilité, sous le titre de « programme général de reboisement ». Il se compose de trois rapports rédigés dans la même forme par les trois conservateurs d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ceux qui suivent avec intérêt les discussions relatives au boisement de l'Algérie ont vu naître en quelque sorte, depuis 1882, dans plusieurs séances du conseil supérieur et du Parlement, et dans les réunions de la Ligue du reboisement, sans compter les articles de journaux : il restait à M. Tirman de dresser le plan de l'étude méthodique d'où se dégage la règle qu'il nous faut suivre.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre que le Tell algérien est aussi boisé que la France. Dans le Tell du département de Constantine, la proportion des forêts est de 20 % ; elle est de 17 % dans celui du département d'Alger.

En France, elle n'atteint pas à 18 %. Nous avons sans doute des crêtes dénudées et de longues pentes ravagées par le feu ; vous avez aussi plus d'une montagne chauve et les terres glissent dans les hautes vallées des Alpes. Seulement, notre sol forestier, mal couvert et mal défendu, est beaucoup plus pauvre que le vôtre. La pluie qui tombe ici ruisselle des aiguilles des pins et des cèdres, des feuilles dures et lustrées des chênes yeuses et des lièges, sur un sol sans herbes, imperméable comme un bloc de fer des torrens rapides la rejettent à la mer en un clin d'œil. Voilà pourquoi nous n'avons pas vos rivières et vos prairies, pourquoi nos bœufs sont gros comme des dogues et nos chevaux comme des ânes, à moins que leurs maîtres ne partagent avec eux leur ration

d'orge ; enfin pourquoi nous vous achetons, faute d'usines, nos vêtemens, nos meubles et notre linge, tandis que les plantes textiles, la laine et les beaux bois abondent autour de nous. […]

Dans le seul département de Constantine, les forêts de chênes-liège de l'État couvrent 167.930 hectares. Or, le produit du dixième de cette superficie n'est pas estimé à moins de 3 millions. Comme la récolte du liège est aménagée par révolutions de dix ans, nous aurons 3 millions de rente de ce seul chef. Il en est de même, toute proportion gardée, dans le département d'Alger. Croyez-bien que le jour est proche où nos recettes forestières excéderont nos dépenses, et où il sera vérifié une fois de plus qu'en nous faisant des avances vous ne vous êtes pas engagés dans une mauvaise affaire.

ADJUDICATION
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1894)

Étude de Me PÉRONNE, not., rue Vivienne, 53, le 23 mai 1894 midi, de 100 act. de 500 fr. entier. libér. Société anonyme lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, en 26 lots de 2 et 16 act. Dividende moyen des 5 dernières années, 52 fr. net par act. M. à p. : 750 fr. par action.

Déplacements et villégiatures de nos abonnés
(*Le Journal des débats*, 1er septembre 1894)

Raymond Barrot [l'un des trois fils de Ferdinand (ci-dessus)], à Philippeville.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque* , 14 février 1899)

11 mars, 2 h., ord et extraord. — Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. — Au siège social, rue du Rocher, 60. — Extraord. Ordre du jour : Ratifier l'amodiation consentie par le conseil d'administration de la concession minière d'Aïn-Sedma. — *Affiches parisiennes*, 14.

Chambre syndicale du commerce algérien
(*Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 29 juillet 1900)

Admission
Présentés par la section « matériaux » du 15e Groupe.
M. MICHAUD, directeur de la Société des Hamendas et de la Petite-Kabylie, Alger.

CHRONIQUE RÉGIONALE
OUED-EL-ANEB
(*L'Avenir de l'Est*, 23 mars 1901)

Un de nos amis, qui a été passé une journée dans ce charmant petit village, est revenu absolument enthousiasmé.

« Ce petit village, nous a-t-il dit, très boisé, très propre, avec ses maisons neuves, a le plus riant aspect. Il. possède une petite fanfare qui est dirigée par un ouvrier liégeur, M. Robert, et qui fait, ma foi, son effet.

Une grande usine à liège est installée à proximité, avec d'immenses ateliers éclairés a la lumière électrique.

Il est impossible de douter de l'avenir de ce centre de travailleurs où la bonne entente et la plus franche cordialité: règnent parmi tous les habitants.

« C'est, il faut le reconnaître, au sympathique M. Rissler *[sic : Risler]*, directeur actuel de la Société des Hamendas, et à ses non moins sympathiques collaborateurs, MM. Bloum et Debort, que reviennent l'honneur d'avoir transformé ce petit village en l'état. actuel, autrefois sans mouvement et si ravagé par les terribles fièvres paludéennes.

CHRONIQUE RÉGIONALE
OUED-EL-ANEB
par F. G.
(*L'Avenir de l'Est*, 27 mars 1901)

Ainsi que les années précédentes, les ouvriers liégeurs de la Société des Hamendas vont procéder, courant mai prochain, à la récolte du liège.

C'est, pour ces braves travailleurs, une campagne de cinq à six mois qu'ils vont entreprendre dans la solitude des forêts.

Aussi, nous croyons savoir que. pour encourager ses dévoués ouvriers avant leur départ, le directeur de l'exploitation a décidé qu'une petite fête qui durerait deux jours, serait organisée vers la fin d'avril.

La fête de l'Oued-el-Aneb a toujours attiré les habitants des environs et même bon nombre de Bônois.

Il y a deux ans qu'elle n'a pas lieu, parce que des cas dé force majeure se sont présentés : en 1899, l'honorable M. Rissler *[sic : Risler]* perdait son père ; et les ouvriers, pour lui témoigner la vive affection qu'ils ont pour lui, décidèrent de respecter le deuil de leur chef en ne faisant point de fête ; l'année dernière, les ouvriers étant rentrés trop tard des forêts, — en novembre — c'est-à-dire au commencement des pluies, elle n'eut également pas lieu.

Nous espérons, cette fois, qu'aucune entrave ne viendra l'interrompre, car elle sera la juste récompense dé cette phalange de travailleurs.

CHRONIQUE RÉGIONALE
OUED-EL-ANEB
par F. G.
(*L'Avenir de l'Est*, 3 avril 1901)

La fête de l'Oued-el-Aneb, dont nous avons parlé, est définitivement fixée aux premiers jours de mai.

Cette fête sera, cette année, plus brillante que de coutume et nous sommes persuadés que les Bônois profiteront de cette occasion pour visiter en foule ce charmant village.

Signalons la présence, à Bône, du sympathique M. Bloum, chef-comptable de la Société des Hamendas, qui est venu à Bône, faire différents achats.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

La production coloniale
(*Dépêche coloniale illustrée*, 31 octobre 1904)

Le liège

[262] L'Algérie est grande productrice de liège, mais nous en importons beaucoup d'Italie, d 'Espagne et du Portugal. Le Maroc en possède beaucoup, au dire de tous les explorateurs. Il nous appartient de profiter de notre situation désormais prépondérante dans ce pays pour en faire la récolte qui sera certainement féconde dans ses résultats, surtout maintenant qu'on a la possibilité d'utiliser le liège mâle, c'est-à-dire la première écorce, avant démasclage. Autrefois, cette première écorce était presque perdue ; aujourd'hui, elle sert à faire des agglomérés de toutes sortes, elle sert d'emballage pour les fruits, etc. Les frais du premier décorticage se trouvent donc couverts et cela permet d'attendre la seconde écorce qui est celle qui a une véritable valeur, mais qui ne se reproduit qu 'à six ou huit ans d'intervalle.

L'exploitation la plus ancienne et la plus importante d'Algérie est celle de la Société ano- [263] nyme fusionnée des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie, département de Constantine. Malgré les difficultés du début, elle a pu se développer progressivement et, grâce à une habile direction, devenir ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une Société riche et puissante. Nous donnons la vue d'une de ses usines, celle de Bessombourg.

Usine de Bessombourg de la Société an. fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie

---

(*Exposé de la situation de l'Algérie*, 1906)

[…] Les incendies, bien qu'assez nombreux, n'ont pas pris de grandes proportions. Le seul sinistre important est celui qui a éclaté, les 4 et 5 septembre, sur le territoire de la commune mixte de Collo, dans une forêt particulière appartenant à la « Société des [lièges des] Hamendas et de la Petite-Kabylie » d'où il s'est ensuite étendu à la forêt domaniale voisine et à des terrains communaux melks. La superficie parcourue par le feu est de 2.291 hectares. Les dommages ont d'abord donné lieu à des évaluations très exagérées. En réalité, les pertes subies par l'État ne dépassent pas 38.000 francs ; elles s'élèveraient, pour la Société de la Petite-Kabylie, à 211.000 francs, et pour les terrains communaux et melks, à 150 francs. […]

Incendies
(*Exposé de la situation de l'Algérie*, 1907)

Il a été constaté 219 incendies forestiers au cours de l'année 1906, au lieu de 255 en 1905, 292 en 1904, 388 et 475 en 1903 et en 1902.

Ces incendies se répartissent ainsi :

	Nombre	Superficie	Dommages
Alger	72	625	32.055
Oran	47	2.631	68.546
Constantine	100	5.869	293.434
Totaux	219	9.125	399.035

Les forêts domaniales ont supporté une perte de 134.535 francs sur ce chiffre. Le reste concerne des terrains communaux ou particuliers en nature de forêts ou de broussailles.

L'incendie des 4 et 5 septembre 1906, sur le territoire de la commune mixte de Collo dans les forêts de chêne-liège de la « Société des Hamendas et de la Petite-Kabylie » et la forêt domaniale a occasionné, à lui seul, 250.000 francs de dégâts.

Les autres sinistres ont été peu importants et grâce au concours des populations indigènes, ils n'ont pris en général que peu d'extension.

L'administration n'a été obligée de faire application du principe de la responsabilité collective que dans 8 circonstances, où la malveillance et la mauvaise volonté des indigènes avaient été nettement démontrées.

L'organisation des postes-vigies et l'installation des détachements militaires en forêt pendant la période critique des incendies, ont très régulièrement fonctionné.

Les mesures préventives prévues par les divers arrêtés gouvernementaux ont permis de réaliser un progrès dans la préservation dés massifs boisés de la colonie, qui s'est manifesté encore plus clairement au cours de la dernière année.

En 1907, bien que les chiffres officiels n'aient pas encore été définitivement arrêtés, on a pu constater dans le nombre des incendies forestiers et surtout dans le chiffre des dommages causés; une importante diminution.

Les pertes occasionnées par les incendies, au nombre de 200 environ dans les trois départements, n'atteignent pas, en effet, le chiffre de 100.000 francs, dont 30.000 seulement pour les forêts domaniales.

Les fonctionnaires de différents ordres, appelés à assurer la protection des forêts, ont été félicités pour ces heureux résultats auxquels leur zèle et leur activité ont puissamment contribué.

Eugène Victor Alfred Lallemand, administrateur délégué

Né à Paris, le 16 octobre 1849.
Fils de Mathieu Victor Lallemand, 37 ans, marchand peaussier, et de Élisabeth Victor Courtois, 27 ans, *idem*.
Marié à une demoiselle Bureau.
Dont Robert, ingénieur ECP, un temps représentant des Lièges des Hamendas au conseil de la Soliepna,
directeur de la Cie générale industrielle pour la France et l'étranger,
marié en 1924 à Marie-Thérèse Linzeler. Dont Odile (Mme Jean Lucien-Brun).

Licencié en droit.
Président du Syndicat des propriétaires forestiers d'Algérie.
administrateur du Lidium français (1911), puis des Éts G. Remusat et le Lidium français réunis (1914), jusqu'à leur absorption par les Liéges de Lasserens (1922),
Censeur (ca 1907), puis administrateur (1915) de la Banque de l'Algérie.
Censeur (1919), puis administrateur (1921) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.
administrateur de la Banque algéro-tunisienne pour le commerce d'exportation (filiale chérifienne de la Banque de l'Algérie),
et de la Manufacture marocaine de calorifuges et lièges agglomérés, à Fedhala.

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908
Dom. : 78, boulevard de Courcelles, Paris.
Décédé à Ponthierry, le 27 sept. 1928.

Déplacements et villégiatures de nos abonnés
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1908)

Raymond Barrot [l'un des trois fils de Ferdinand (ci-dessus)][† mars 1918], à Philippeville.

(Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 1910)

Dans la Section française, le liège a été représenté par la maison Louis Catelin, à Paris, et dans la Section algérienne par quarante et un exposants dont nous citerons, entre autres, les maisons :

La Compagnie algérienne, à Aïn-Regada ;
J.-B. Cazaubon, à Bougie ;
Gustave Dollfus, à El-Milia ;
Maril et Laverny, à Alger ;
La Société anonyme des forêts Sallandrouze de Lamornais, à El-Milia ;
La Société anonyme fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie ;

Albert Borgeaud, à Alger ;
La Société anonyme des Lièges de l'Edough.

Le liège de la Tunisie a été exposé par la direction des Eaux et Forêts de la Régence de Tunis.

……

Société anonyme fusionnée des lièges de Hamendas et de la Petite-Kabylie
Petite-Kabylie (département de Constantine)
Siège social, 60, rue du Rocher, à Paris
Médaille d'or, Paris, 1889
Grand prix, Paris, 1900, Londres, 1908

Cette société, qui est constituée au capital de 5 711 000 francs, a été fondée en 1880, par la fusion de deux sociétés qui dataient elles-mêmes, savoir : celle de Hamendas, de 1859, et celle de la Petite-Kabylie, de 1863.

Elle exploite environ 48 000 hectares de forêts fournissant une récolte annuelle moyenne de 45.000 quintaux métriques de liège.

Les lièges sont préparés dans deux usines qui constituent chacune un village : Oued-el-Alleh, pour la forêt de Hamendas, Bessombourg, pour celle de la Petite-Kabylie.

L'outillage des usines est entièrement actionné par la vapeur.

Le bouillage du liège est fait en vase clos. Les usines sont éclairées à l'électricité.

M. E[ugène] Lallemand, qui est administrateur délégué de la Société, est en même temps président du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Algérie.

Compagnie d'exploitation forestière de la Bougaronne (Algérie)
Société anonyme, en formation.
Siège social provisoire : 5, rue de Constantine (Lyon).
(*Le Sémaphore algérien*, 3 mai 1911)

Objet : l'exploitation de la résine et des pins, la fabrication et la vente de la térébenthine, des colophanes, brais, etc. Le commerce des bois, sous quelque forme que ce soit ; l'achat, la location de toutes forêts, scieries, usines, pour le dit commerce, la participation à toutes les affaires similaires.

Durée : 30 années.

Apport par fondateurs : 1° Le contrat qu'ils ont passé avec la **Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie** ; 2° la scierie d'Astar, située dans la forêt de la Petite-Kabylie ; 3° leurs études, soins, travaux, démarches, dépenses pour la constitution de la société : Attributions : 1° 500 actions d'apport de 500 fr. chacune entièrement libérées de la société ; 2° Une somme de 25.000 fr. représentant le prix de la scierie d'Aslar et les frais faits par les fondateurs.

Capital : 700.000 fr. divisés en 900 actions de capital de 500 francs chacune, à souscrire en numéraire et à libérer d'un quart avant la constitution et 500 actions d'apport de 500 fr. chacune entièrement libérées.

Pas de bilan.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % réserve légale ; 2° Somme nécessaire pour actions de capital au premier dividende de 5 % sur le capital libéré et non amorti. Le surplus : 15 % au conseil d'administration, et le reste partagé entre les actions de capital et les actions d'apport sans distinction.

Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau,
Histoire des colonies françaises et l'expansion de la France dans le monde.
Tome 2 — *L'ALGÉRIE* par AUGUSTIN BERNARD

[489] 1914-1918 : les lièges, les alfas, les produits miniers, par suite du manque de main-d'œuvre et surtout de la rareté du tonnage, réservé à des matières plus immédiatement utiles, furent victimes d'une stagnation et d'un arrêt presque complets, qui allèrent en s'accentuant à mesure que la guerre se prolongeait.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1921)

L'assemblée ordinaire, tenue le 19 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1920, se soldant par un bénéfice net de 547.449 fr. Le ; dividende de 35 fr. par action sera mis en payement à partir au 1er avril prochain, à raison de 35 fr. au nominatif et 30 fr. 10 au porteur.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Lallemand et Chastenet, administrateurs sortants.

Banque industrielle de l'Afrique du Nord
Assemblée générale ordinaire du 3 juin 1921
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juin 1921)

[…] Pour remplacer M. de Pellerin de Latouche, comme administrateur, votre conseil a fait choix de M. Eugène Lallemand, commissaire aux comptes de notre banque, président du Syndicat des propriétaires de forêts de chênes-liège d'Algérie et administrateur délégué de la Société anonyme fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie. […]

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES-VENTES PUBLIQUES
Étude de Me [Jean] LEYGONIE, notaire à Alger
Rue de la Liberté, no 2
Société
des Lièges et produits nord-africains
(SOLIEPNA)
Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs:
ayant son siège à ALGER-RUISSEAU, rue Polignac.
(*Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 20 octobre 1921)

Toutefois, le premier conseil d'administration se compose de :

1° M. Lallemand (Robert), industriel, demeurant à Paris, rue des Rochers, no 60, au nom de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie ;

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le «siège est à Paris. 60, rue du Rocher, réunis en assemblée ordinaire, le 27 octobre dernier. ont donné au conseil l'autorisation d'acquérir, s'il le juge utile, une propriété sise en Algérie, consistant en une forêt de chênes-liège, dite forêt Duprat, d'une contenance d'environ 5.400 hectares.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite. a décidé de porter le capital social de 5.711.000 fr. à 7.500.000 fr. en une ou plusieurs fois, dont une première tranche de 1.289.000 fr. à réaliser de suite par l'émission do 2.578 actions, dites de priorité, au nominal de 500 francs.

L'assemblée a autorisé le conseil, dans le cas où la société ferait l'acquisition projetée, à rétrocéder les deux lots dits Le Metzel et le Boukantas, aux prix, charges et conditions qu'il jugera les meilleurs dans l'intérêt de la société.

Albert FRÉZARD (1855-1926), président

Fils de Lucien Frézard et d'Olivier Duband.
Frère de Désirée Agathe (mariée à Louis Gabriel Sicot).
Marié en 1888 à Cécile Devaux.
Avocat.
Conseiller municipal, maire de Sauzelles,
conseiller général de Tournon-Saint-Martin (Indre).
Palmes académiques (1909).
Avis d'obsèques : *L'Indépendant du Berry*, 20 mars 1926.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1921)

Une assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à Paris, 60, rue du Rocher, tenue récemment, a nommé administrateurs MM. Frézard, Chassaigne-Goyon, Chastenet de Castaing. Lallemand, Laroche-Joubert [5], comte de Matharel [6], Mège, comte de Montalivet, comte Pyrent de la Prade [7], de Boissieu [8], Delacourcelle.

---

[5] Edmond Laroche-Joubert (1879-1958) : successeur de Frézard à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

[6] Comte Hippolyte de Matharel (1854-1927) : fils de Victor de Matharel (1821-1888), conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1864, préfet, et de Claire Jayr (1833-1919), fille d'un pair de France et ministre. Frère aîné de René de Matharel (1859-1918), administrateur de la Société générale. Cousin au deuxième degré d'Armand de Matharel, censeur du Crédit foncier de France et du CIC, et de Camille de Matharel, saint-cyrien, lieutenant-colonel, Union artistique. Marié à Louise Margantin. Administrateur des Établissements G. de Rémusat et Lidium français réunis, à Marseille, absorbés en 1922 par les Lièges de Lasserens.

[7] Edgard Pyrent de La Prade, fils d'Edmond, conseiller général monarchiste du Puy-de-Dôme dans les années 1870. L'une des sœurs était mariée à un M. de Boissieu. Administrateur des Établissements G. de Rémusat et Lidium français réunis, à Marseille, absorbés en 1922 par les Lièges de Lasserens.

[8] Pierre de Boissieu (1864-1929) : ingénieur chimiste. Marié en 1900 avec Marguerite Barrot (fille de Joseph, petite-fille de Ferdinand : ci-dessus). Voir Qui êtes-vous ?

Courrier de l'Algérie
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1922)

M. Destafani, garde particulier de la Société forestière des Hamendas, à l'Ouider, a été victime d'une tentative d'assassinat.

Pendant que M. Destafani faisait sa tournée, un coup de fusil, chargé de chevrotines, a été tiré par un malfaiteur inconnu, le blessant grièvement. La victime a été transportée à l'hôpital de Bône dans un état alarmant.

M. Delormel, commissaire de la Sûreté, et sa brigade sont sur les lieux du crime.

Société anonyme fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1922)
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mai 1922)
(*Revue générale du froid*, août 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 60, rue du Rocher, a eu lieu récemment.

Le rapport signale que les ventes de liège ont été particulièrement difficiles au cours de l'exercice. Presque nulles jusqu'en septembre dernier, elles n'ont repris quelque activité qu'en automne. Il n'a été vendu que 6.066 quintaux en 1921, pour un montant total de 341.541 f r. 60.

La société a dû, son principal client d'avant-guerre ayant disparu, chercher à se créer une clientèle nouvelle. Ses efforts ont déjà donné des résultats très appréciables, principalement en France. Depuis le début de l'année jusqu'à ce jour, elle a vendu et passé des marchés portant sur un total de plus de 25.000 quintaux pour un montant d'environ 1.600.000 fr. dont les livraisons et les règlements se poursuivent régulièrement. En raison de la mévente et de la situation de sa trésorerie, elle avait dû se résoudre à n'effectuer en 1921 qu'une récolte très réduite, dont la valeur d'estimation n'a atteint que 320.215 fr. Des mesures ont été prises pour revenir aux Hamendas, ainsi qu'en Petite-Kabylie, aux productions normales d'avant-guerre.

L'exploitation des bois en grumes a donné des résultats sensiblement plus satisfaisants. L'abattage en forêt n'a commencé, de façon réduite, qu'en janvier, et a permis, cependant, d'alimenter la scierie de Philippeville. Les ventes de bois ont porté sur un total de 967 mètres cubes pendant les sept mois d'activité de la scierie et les comptes de cette exploitation font apparaître un bénéfice net de-20.764 fr. 60. Il convient d'y ajouter la redevance encaissée pour chaque arbre abattu et dont le total n'est pas inférieur à 56.929 fr.

Le compte de profits et pertes accuse un déficit de 238.933 fr. 84 ; déduction faite du solde bénéficiaire reporté à nouveau fin 1920, ce solde déficitaire est ramené à 223.522 fr. 82.

Au cours de l'exercice, la société a participé à la constitution de deux affaires : la « Société des lièges et produits nord-africains » [Soliepna] et la « Manufacture marocaine de calorifuges et lièges agglomérés. »

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés. Elle a confirmé les nominations aux fonctions d'administrateur de MM. Chesnot [9], Rousselot [10], le baron Amaury de la Grange [11].

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
S.A. au capital de 5,711 MF.
Siège social : Paris, 60, r. du Rocher
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 797)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

FRÉZARD, Sauzelles, par Le Blanc (Indre) ; pdt ;
LAROCHE-JOUBERT (Edmond), 11 *bis*, bd Delessert, Paris ;v.-pdt ;
BOISSIEU (Pierre de), 64 *bis*, r. de Monceau ; adm. délégué ;
CHESNOT, 12, r. Cassette, Paris ;
DELACOURCELLE [Alexandre][inspecteur des Eaux et forêts], 4, r. Royale, Versailles ;
LA GRANGE ([baron] A. de), 37, r. de l'Université, Paris ;
MONTALIVET (Charles de), 45, r. de Chézy, Neuilly-sur-Seine ; v.-pdt ;
MATHAREL (cte [Hippolyte] de), 33, r. de la Bienfaisance, Paris ;
PYRENT DE LA PRADE, 99, bd Exelmans, Paris ;
ROUSSELOT [Édouard], 50, r. Boileau, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MERTIAN (Bernard), 12, r. Cimarosa, Paris.
BRÜLL (Paul), 52, r. de Courcelles, Paris.

Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1923)
(*Le Sémaphore algérien*, 11 avril 1923)
(*Revue générale du froid*, avril-mai 1923)

Les actionnaires de cette société, au capital de 5.711.000 francs, ont tenu leur assemblée ordinaire sous la présidence de M. [Edmond] Laroche-Joubert. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 et fixé le dividende à 20 francs pour les actions nominative et 11 fr. 66 pour les actions au porteur.

Qui êtes-vous ? 1924 :

---

[9] Henri Chesnot (1886-1950), marié à Antoinette Hauvette (fille de Marie Michelin), membre du conseil de surveillance de Michelin, administrateur de la Société minière d'Amalgrera, des Mines de Saint-Pardoux, de France-Expansion, acheteur de caoutchouc pour Michelin à Singapour. Administrateur en 1932, de L'Aggloméré, nouvelle filiale des Lièges HPK.

[10] Édouard Rousselot (1867-1939) : HEC-Paris. Patron de la Cie centrale Rousselot (gélatines). En outre administrateur de Métaux et alliages blancs et, en 1932, de L'Aggloméré, nouvelle filiale des Lièges HPK. Officier de la Légion d'honneur (1930).

[11] Baron Amaury de la Grange (1888-1953) : petit-fils d'Alexis (1825-1917), polytechnicien, vice-président des Mines d'Anzin, député du Nord (1871-1881). Neveu de Louis de la Grange, administrateur-secrétaire des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt. Fils d'Ernest de la Grange et de Clémentine de Chaumont-Quitry, fille d'Odon (voir ci-dessus). Conseiller général (1919), puis sénateur du Nord (1930). Président de l'Aéro-club de France (1937-1948). Déporté à Buchenwald, puis dans le Tyrol.

CHASSAIGNE-GOYON (Paul), député de Paris [1919-1936] ; vice-président de la Chambre des députés.
11 bis, rue Montaigne, T. : Élysées
47-31 ; et château de Lagagère, par Laoux (Puy-de-Dôme).
Ancien président du conseil municipal de Paris ; ancien conseiller général de la Seine.
Chevalier de la Légion d'honneur.
Né le 21 août 1856, à Châlons-sur-Marne [† 2 février 1936, à Paris].
Fils de M. Chassaigne-Goyon, ancien conseiller d'État.
Marié à Mlle Louise de Lange. Un fils : Marcel, sous-lieutenant au 226e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, mort pour la France (1913).
Éduc. : Lycées de Clermont-Ferrand et Condorcet.
Docteur en droit.
Ancien président du Comité du Budget de la ville de Paris, de la Commission de réforme de l'Octroi et de l'Impôt, de la Commission d'examen des comptes de l'Assistance publique ; ancien membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique : ancien président de la Conférence Molé-Tocqueville ; administrateur-délégué de la Compagnie générale de Travaux d'éclairage et de force [CGTEF][Établissements Gaumont, Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie (jusque vers 1923)].

CHASTENET [DE CASTAING] (Guillaume), sénateur de la Gironde [7 janvier 1912-9 janvier 1933 (nsrp)].
71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, T. : Élysées 11-72 ; et Le Nègre, par Saint-Médard-de-Guizières (Gironde) ; et château de Caries, commune de Saillans (Gironde).
Chevalier de la Légion d'honneur.
Né à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), en 1858 [† 20 juillet 1933].
[Marié à Madeleine Louvu. D'où Jacques Chastenet (ci-dessous)].
Docteur en droit.
Avocat à la Cour d'appel : ancien directeur du Contentieux de l'Exposition de 1889 ; député de la Gironde [1897-1912].
[Administrateur : La Mutualité Universelle (Prévoyance) (1911), Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie (HPK).]

(*Journal officiel*, 18 février 1924)

Chastenet (Guillaume), sénateur de la Gironde, administrateur : Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie [HPK]

COURRIER DE L'ALGÉRIE
LA VIE ECONOMIQUE
L'Algérie à Strasbourg
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1924)

L'Agence extérieure nous apprend que de nombreuses personnalités algériennes se sont rendues à l'Exposition de Strasbourg, à l'occasion de la réunion du jury qui a coïncidé avec la visite de M. Rainaldy, ministre du commerce.
……
La classe des lièges était présidée par M. de Boissieu [Lièges HPK], M. Marill étant vice-président, assisté de M. Sallandrouze de Lamornaix.

……

Edmond-Jean-Pierre LAROCHE-JOUBERT, président

Né à Angoulême (Charente), le 9 janvier 1879,.
Petit-fils de Jean-Edmond Laroche-Joubert (1820-1884), fabricant de papier, député de la Charente (1868-1870, 1876-1884).
Fils d'Edgard Laroche-Joubert (1843-1913), fabricant de papier, député de la Charente (1884-1906), et d'Alix Thérèse Gabrielle Barrot (fille de Ferdinand : ci-dessus).
Marié avec Charlotte Jouët. Dont : Maurice, Jacques et Georges (ci-dessous).

Lycée Janson-de-Sailly. Hautes Études commerciales.
Gérant, puis président (1925) de la Papeterie coopérative d'Angoulême Laroche-Joubert et Cie ;
Administrateur du Comptoir d'achat du Syndicat des fabricants de papier et carton de France (1919),
président délégué de la Société des Marques Industrielles et Commerciales (S.A.M.I.C.) (1922),
Président de La Dragée de Verdun à Verdun,
Administrateur de la Société des ports marocains de Mehedya-Kenitra et Rabat-Salé,
et de L'Aggloméré (1932),
Président de la Société forestière du liège ouvré (1932-1954),
et de la Société d'exploitation des lièges français (1939).

Président d'honneur de la Société d'encouragement au bien de la Charente ;
administrateur de la Société d'études de la participation aux bénéfices.
Conseiller municipal de Saint-Michel-sur-Charente,
Conseiller d'arrondissement,
Député Bloc national de la Charente (1924-1928).

Membre du cercle artistique et littéraire (Volney).
Juge au tribunal de commerce de la Seine (1919-1924) ;
Conseiller du commerce extérieur (13 août 1922)…
Membre de la chambre de commerce de Paris (1932).
Membre du conseil d'administration de l'École française de papeterie de Grenoble.
Président du comité de direction de la foire de Paris (1935-1949),
Membre du Conseil économique et social au titre des chambres de commerce (1947-1951).
…

Chevalier (1920), puis officier (1930) et commandeur (1947) de la Légion d'honneur.
Officier du Nicham Iftikar (24 oct. 1935).
Décédé à Paris, le 14 octobre 1958.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
S.A. au capital de 5,711 MF.
Siège social : Paris, 60, r. du Rocher
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 797)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
FRÉZARD, Sauzelles, par Le Blanc (Indre) ; pdt d'honneur ;

LAROCHE-JOUBERT (Edmond), 11 *bis*, bd Delessert, Paris ; pdt ;
MONTALIVET (Comtes de), 45, r. de Chézy, Neuilly-sur-Seine ; v.-pdt ;
BOISSIEU (Pierre de), 64 *bis*, r. de Monceau ; adm. délégué ;
CHESNOT, 12, r. Cassette, Paris ;
DELACOURCELLE [Alexandre][inspecteur des Eaux et forêts], 4, r. Royale, Versailles ;
LA GRANGE ([baron] A. de), 37, r. de l'Université, Paris ;
MATHAREL (cte [Hippolyte] de), 33, r. de la Bienfaisance, Paris ;
PYRENT DE LA PRADE (Comte), 99, bd Exelmans, Paris ;
ROUSSELOT [Édouard], 50, r. Boileau, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MERTIAN (Bernard), 12, r. Cimarosa, Paris.
BRÜLL (Paul), 52, r. de Courcelles, Paris.

Annuaire industriel, 1925 :

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE (Soc. an. fusionnée des), 60, r. du Rocher, Paris, 8e. T. Wagram 42-17. Ad. t. Lièges, 60 Rocher. Paris. Capital social : 5.711.000 francs. Adm.-dél. : M. Pierre de Boissieu. Usines à Bessombourg et à Oued-el-Aneb (Algérie).

Exploitation de forêts de chênes-liège et de pins maritimes. (9-21809).

Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1925)
(*Revue générale du froid*, avril-mai 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 60, rue du Rocher, tenue le 21 avril sous la présidence de M. Laroche-Joubert, a approuvé les comptes de l'exercice 1924 se soldant, par un disponible de 1.556.740 fr. et fixé le dividende à 75 fr. net par action.

Le comte [Edgard] Pyrent de La Prade et M. Chesnot, ont été réélus administrateurs.

L'ensemble de la récolte, en 1924, atteint 49.000 quintaux environ dont 36.500 en Petite Kabylie et seulement 12.500 aux Hamendas, dont il y a lieu de retrancher 4.094 quintaux détruits. Les commandes et marchés enregistrés, en cours d'exercice, ont porté sur 90.196 balles. La société a facturé 58.351 balles, déduction faite des balles brûlées. Le montant du chiffre d'affaires de l'exploitation lièges a été de 4.643.594 fr. compte tenu de la valeur des lièges payés par les compagnies d'assurances.

LA MEDAILLE DU TRAVAIL
(*JORF,* 10 août 1925, p. 7779-7780)

Médaille d'honneur de vermeil
CONSTANTINE

M. Aubespin (Fleury-Victor). chef de chantier à la société des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie, à Oued-el-Aneb.

M. Pelegri (Philippe-Antoine), chef de chantier à la société dès lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie, à Oued-el-Aneb.

M. Thourenot (Ernest), chef des transports à la société des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie, à Oued-El-Aneb,

Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1925)
(*Revue générale du froid*, décembre 1925-janvier 1926)

L'assemblée extraordinaire de cette société, qui vient de se tenir, a décidé la distribution d'un dividende supplémentaire de 35 fr. net par action, immédiatement payable. Rappelons qu'un dividende de 75 fr. net avait été payé.

NÉCROLOGIE
Albert Frézard
(*L'Indépendant du Berry*, 20 mars 1926)

Mercredi à 10 heures avaient lieu à Sauzelles les obsèques de M. Frézard Albert, maire de Sauzelles, ancien conseiller d'arrondissement et conseiller général. Une foule nombreuse et recueillie était venue apporter un dernier hommage à la mémoire du regretté disparu, en même temps que l'expression de ses vives et sincères condoléances à Mme veuve Frézard et à sa famille.

Le cercueil disparaissait sous les couronnes et les fleurs offertes par les différentes sociétés et personnalités.

Au cimetière, MM. Nauwelaerts et Gouin, inspecteur primaire, prirent successivement la parole, pour rappeler ce que fut la vie, pleine de dévouement du défunt. Ensuite, M. le sous-préfet du Blanc, qui représentait M. Bénazet, sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique et M. le préfet de l'Indre, tous deux empêchés par leurs fonctions, d'assister aux obsèques, retraça en quelques mots, ce que fut la vie publique de M. Frézard. qui, pendant 34 ans, eut l'honneur d'être tour à tour conseiller municipal, maire, conseiller d'arrondissement et conseiller général, administrateur vigilant et consciencieux, joignant à ses qualités d'homme politique dévoué et sûr, tolérant et juste, une bonté large et souriante qui lui assurèrent la sympathie et la confiance de tous ceux qui purent le connaître et l'apprécier.

L'*Indépendant* adresse à Madame Frézard et à sa famille ses plus sincères condoléances.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
S.A. au capital de 5,711 MF.
Siège social : Paris, 60, r. du Rocher
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 759-761)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
LAROCHE-JOUBERT (Edmond), 11 *bis*, bd Delessert, Paris ;pdt ;
Etc. Idem 1922-1923.

Objet. — L'expl. des massifs de forêts de chênes-liège situés ds les env. de Bône et de Collo.

Capital social. — 5,711 MF en 11.422 act. de 500 fr. entièrement amorties.

Obligations. — 1,5 MF (3.000 oblig. de 500 fr., 7 % net d'impôts présents et futurs remboursables au plus tard le 31 mai 1937).

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Le solde à la disposition de l'assemblée.

Ex.	Bénéf. nets	Amort. + rés.	Divid. ttx	Divid. par act.	Report à nouveau
1916	713.945	—	702.828	60	11.117
1917	651.117	—	649.250	54	1.866
1918	727.112	—	721.389	60	5.722
1919	149.878	—	—	—	149.878
1920	547.449	27.850	444.188	35	75.411
1921	—	123.748	—	—	—
1922	320.796	136.433	253.822	20	66.974
1923	537.671	150.869	519.181	40	18.490
1924	1.556.740	266.378	1.532.220	110	24.520
1925	1.261.004	378.646	1.168.159	90	92.845

Mérite agricole
(*Journal officiel de la République française*, 17 février 1927)
(*L'Écho d'Alger*, 18 février 1927)

Chevaliers

Risler (René-Auguste)[René-*André*, d'après *JORF*, 22 août 1931], propriétaire à Oued-el-Aneb (Constantine).

NÉCROLOGIE
Comte [Hippolyte] de Matharel
(*Le Gaulois*, 24 avril 1927)

On annonce la mort du comte de Matharel, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, 33, rue de la Bienfaisance

---

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 30 mai 1927)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 4.180.076 fr. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 200 fr. net par action nominative et de 193 fr. 85 net par action au porteur, déduction faite des impôts, qui sera payé à partir du 27 mai.

Le baron de la Grange et M. [Édouard] Rousselot ont été réélus administrateurs.

Hors cote et valeurs nouvelles
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

Réveil du marché des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie sur la nouvelle qu'il y aurait 240 francs de dividende ; le titre était, depuis, quelque temps discrètement ramassé par divers groupes. On chuchote, qu'il serait question d'une division des titres.

(*JORF, débats parlementaires*, 9 juillet 1927)

Paul Chassaigne-Goyon, député, vice-président des Lièges HPK, selon Jacques Duclos, qui pompe Mennevée. L'intéressé répond qu'il en a démissionné depuis plus de quatre ans.

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juin 1928)
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le. 22 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 et fixé le dividende à 230 francs net par action, contre 200 francs précédemment.

NÉCROLOGIE
Eugène Lallemand
(*Le Figaro*, 24 septembre 1928, p. 2, col. 5)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Eugène Lallemand, administrateur de la Banque d'Algérie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement en. sa propriété de Joinville, à Ponthierry (Seine-et-Marne). Un premier service sera célébré en l'église de Ponthierry, le mercredi 26 courant,. à neuf heures et demie, et un second en la chapelle du Père-Lachaise, à Paris, le même jour, à midi. Prière de considérer le prêtent avis comme tenant lieu d'invitation.

NÉCROLOGIE
Eugène Lallemand
(*Le Figaro*, 25 septembre 1928)

M. Eugène Lallemand, dont nous avons annoncé la mort, est décédé en sa propriété de Jonville, à Ponthierry (S.-et-M.). L'inhumation aura lieu demain 26, au Père-Lachaise.

Algérie (*Larousse illustré*, septembre 1928) :
Manufactures de bouchons de liège > 50 % à l'exportation dont la moitié vers les USA.

Manufactures à Alger, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône.
Usine à Fedhala [Maroc] > granulés et agglomérés à partir de lièges mâles.

Larousse, sd :
Liège : plus gros producteur = l'administration.
Usines de transf. de 200 à 500 salariés chacune à Bougie (Sofrali), Djidjelli (Armstrong Cork et Calzada & Cie), Bône (Soliepna), Hussein Dey (Bouchonnerie internationale), Alger (Alfred Borgeaud) et Bessombourg (Lièges HPK).

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 12 mars 1929, p. 5)

M. [Edmond] Laroche-Joubert, président ; Messieurs les membres du conseil d'administration de la Société des Lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie et le personnel des exploitations en Algérie, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre de BOISSIEU
officier de la Légion d'honneur
leur administrateur délégué

décédé à son domicile, 64 bis, rue de Monceau, Paris, le 7 mars 1929.
Paris, 60, rue du Rocher (8e).

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1929)
(*Revue générale du froid*, mars-avril 1929)

Une assemblée du 16 avril, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 5.711.000 fr. à 6.282.000 fr. par la création de 1.142 actions de 500 fr. de nominal, à vote plural. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 mai 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. des LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE, 60, Rocher. — Capital porté de 5.711.000 fr. à 6.282.000 fr. — 16 avril 1929. — *Loi*.

CHARBONS DE BOIS
(*L'Écho d'Alger*, 29 novembre 1929)

Rondins très bonne qualité, 1.500 qtx disponibles de suite quai Collo. S'adresser : Soc. des lièges de Petite-Kabylie, à Bessombourg, près Collo.

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*L'Africain*, 27 juin 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, approuvés par l'assemblée ordinaire qui vient de se tenir, font ressortir un bénéfice de 7 millions 317.051 francs.

Le dividende brut a été fixé à 350 fr. par action A et à 25 fr. 09 par action B.

L'EXPOSITION COLONIALE
INTERNATIONALE DE PARIS
(*Les Annales coloniales*, 26 juillet 1930)

LES BOIS

En vue d'assurer une présentation d'ensemble des bois, il a été décidé de grouper autour des essences originaires de nos colonies et de l'Algérie le matériel des exploitations et des industries forestières et les produits de l'industrie métropolitaine et Coloniale du Bois (sciage, placages, contreplaqués, lièges). En conséquence, les trois classes 49, 50 et 50 *bis* de la Section Métropolitaine, présidées respectivement par :

M. Edmond Laroche-Joubert, ancien député, président de la Société des lièges de Hamendas et de la Petite-Kabylie, vice-président du Syndicat des propriétaires de forêts de chênes-liège d'Algérie.

M. Jean Randon-Rachet, vice-président de la Chambre syndicale des bois à œuvrer, des bois de sciage et d'industrie.

M. Jean Delpech, président de l'Est-Asiatique français, membre du Conseil supérieur des Colonies

ont constitué un sous-groupe au sein du groupe IX […].

LÉGION D'HONNEUR
(*Moniteur de la papeterie française*, 1er août 1930)

Dans les récentes promotions et nominations faites au titre du ministère du Commerce et de l'Industrie, par décret en date du 25 juillet, nous avons eu le vif plaisir de relever la promotion au grade d'officier de :

M. Laroche-Joubert (Jean-Pierre-*Edmond*), président délégué de la Société des Papeteries Coopératives d'Angoulême, chevalier depuis 1920.

entreprises-coloniales.fr :

« Président des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. A en outre libéré le commerce algérien de l'obligation d'acheter ses emballages à l'étranger en créant à Philippeville une caisserie qui travaille uniquement le pin de l'Algérie et met à la disposition des exportateurs de dattes, oranges, citrons, œufs, etc., les caisses qui leur sont nécessaires. »

MÉRITE AGRICOLE
Au titre de l'Algérie, colonies et pays de protectorat
(*Les Annales coloniales*, 22 août 1931)

Grade d'officier

M. Risler (René-André) [12], directeur de la Société des Lièges à Oued-el-Aneb (près Bône) (Constantine). Chevalier du 9 février 1927.

1932 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU LIÈGE OUVRÉ

(*Documents politiques*, mars 1932)

CHASSAIGNE-GOYON, Paul [1855-1936].
Député de la Seine [1919-1936]
Adresse : 11 *bis*, rue Montaigne, à Paris (VIIIe).
Vice-président du conseil d'administration : Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie [HPK][jusque vers 1923], Établissements Gaumont, Compagnie générale des travaux d'éclairage et de force [Anc. Éts Clémançon][CGTEF], Voyages Duchemin, Transports maritimes et fluviaux [siège à Rouen].

CHASTENET, Guillaume
Sénateur de la Gironde
Adresse : 71, faubourg Saint-Honoré, à Paris (VIIIe).
Administrateur : La Mutualité Universelle (Prévoyance) (1911), Société fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie [HPK].

SOCIÉTÉS NOUVELLES
L'Aggloméré
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1932)
(*Revue générale du froid*, avril 1932)

Nouvellement formée, cette société anonyme a pour objet la fabrication et la vente de tous articles en agglomérés, notamment en lièges. Siège : Paris, 60, rue du Rocher. Capital : 800.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Premiers administrateurs : MM. Henri Chesnot, 21, rue Saint-Guillaume, à Paris ; Alexandre Delacourcelle, 4, rue Royale, à Versailles (Seine-et-Oise) ; Edmond Laroche-Joubert, industriel, 11 *bis*, boulevard Delessert, Paris ; Édouard Rousselot, industriel, 50, rue Boileau, Paris ; et Jean de Rouvray, ingénieur, 7, rue de Sontay, Paris.

Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*La Cote de la Bourse et de la banque* , 21 juin 1932)

Approbation des comptes de l'exercice 1931, se soldant par un déficit de 201.267 fr. L'an dernier une provision de 200 fr. par action, à titre de dividende, avait été constituée ; elle n'a pas été distribuée.

---

[12] René Risler : membre du conseil d'administration du Syndicat départemental des agrumiculteurs de Constantine (*L'Écho d'Alger*, 2 mai 1939).

M. Carde à Paris !
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1932)

[…] M. [Edmond] Laroche-Joubert est venu également entretenir M. Carde [gouverneur général de l'Algérie] de la mévente qui sévit sur les lièges algériens […]

Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
(*Revue générale du froid*, août 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1931, faisant ressortir une perte de 201.267 fr. qui ramène à 2.652.631 fr. le solde créditeur antérieurement reporté.

Mérite agricole
(*L'Écho d'Alger*, 11 août 1932)

Vacassy, chef des services administratifs de la Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie à Collo (Constantine)

Distinctions honorifiques
Mérite agricole
(*JORF*, 20 août 1932)
(*Moniteur de la papeterie française*, 1er septembre 1932)

Parmi les récentes promotions et nominations faites dans l'ordre du mérite agricole, au titre du congrès forestier, nous avons eu le plaisir de relever les noms qui suivent :

Officier

M. Laroche-Joubert (Edmond), président du conseil d'administration de la Société des Lièges des Hamendas et Petite-Kabylie

---

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*Revue générale du froid*, juillet 1933)

Réunis récemment en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 faisant ressortir, avant amortissements, un solde créditeur du compte de profits et pertes de 378.734 fr. 18. Après 959.083 fr. 58 d'amortissements, le solde débiteur de l'exercice, qui ressort à 580.349 fr. 40, a été amorti par prélèvement sur le report créditeur antérieur de 1.372.553 fr. 59, ainsi ramené à 792.204 fr. 19.

MM. Mercier, Delagrange [de la Grange] et [Édouard] Rousselot, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 présentant un bénéfice de 135.253 fr. Compte tenu du report antérieur de 792.204 fr., le total disponible ressort à 927.157 fr. Une somme de 263.793 fr. a été affectée aux amortissements et le solde de 663.664 fr. a été reporté à nouveau. L'assemblée a décidé de mettre en paiement le quart du dividende de 200 fr. par action, voté antérieurement, qui n'avait pas encore été mis en distribution.

Dans la Légion d'honneur
(*L'Écho d'Alger*, 27 janvier 1935, p. 2, col. 3)

Ministère de l'agriculture
Chevaliers

Loriot de Rouvray, administrateur délégué de la Société des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie, à Bessombourg (Constantine).

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 mars 1935)

Vendeur :
Société française du Liège
Acquéreur :
Société forestière du liège ouvré.
Domicile élu pour les oppositions :
Soc. des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, 60, r. du Rocher.
Fonds vendu :
Droit au bail des locaux, 88, r. de Paris, à Charenton. — *Petites Affiches*.

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1935)
(*Revue générale du froid*, juillet 1935)

L'ass. ordinaire, tenue le 18 juin, a approuvé les comptes de l'ex. 1934 se soldant par un bénéfice net de 807.271 fr., qui a été reporté à nouveau.

Une ass. extraordinaire, tenue ensuite, a voté un ensemble de dispositions mettant les statuts en harmonie avec la loi du 13 nov. 1933 sur les actions à vote plural. Le droit de vote décuple attaché aux actions B a été supprimé ; toutes les actions auront dorénavant un droit de vote uniforme.

Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1936)

L'assemblée ordinaire du 24 juin 1936 a approuvé le» comptes de l'exercice 1935, qui se soldent par un bénéfice de 409.814 francs.

Le dividende a été fixé à 6 % pour les actions non amorties.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1960 :

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie :

Conseil d'administration : Ed. Laroche-Joubert, pdt ; comte de Montalivet, v.-pdt ; H. Chesnot, Férasson [13], baron A. de la Grange, comte Pyrent de la Prade, Édouard Rousselot.

Dir. gén. : Jean de Rouvray.

Commissaires des comptes : H. Puech, J. Richet.

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1937)
(*Le Journal des finances*, 19 mars 1937)

Augmentation de capital de 6 millions 282.000 francs à 8.500.000 francs par l'émission. à 500 francs, de 4.436 actions de 500 fr. : émission d'un emprunt de 750.000 fr. représenté par 1.500 obligations 7 % de 500 fr. remboursables à la date du 31 mai 1952.

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1937)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936, accusant un bénéfice de 720.662 fr. qui, ajouté au report antérieur de 1.011.680 fr., forme un total disponible de 1.732.343 francs

L'assemblée a voté la répartition du dividende statutaire de 6 % sur les actions non amorties, qui vient s'ajouter à la mise en distribution que le conseil a décidé de fixer au 15 mai prochain, pour le solde des provisions pour distribution de dividendes, représentant pour ce dernier titre une somme globale de 746 175 francs.

MM. Chesnot et Pyrent de la Prade, administrateurs sortants, ont été réélus.

(*Les Archives commerciales de la France*, 12 juillet 1937)

PARIS. Modification. — Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie, 66, rue de Miromesnil. Capital porté de 6.282.000 fr. à 8.500.000 fr. — *Loi*.

DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 6 août 1937)

---

[13] Louis Férasson (1884-1956) : polytechnicien, ingénieur des mines, secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir encadré.

Avec peine nous apprenons le décès de Mme veuve Falzon, née Micheline Debono, soixante-douze ans, et celui de M. Liparelli Henri, chef de chantier à la Société des Hamendas, âgé de quarante-trois ans

---

Annuaire industriel, 1938

LIÈGES des HAMENDAS et de la PETITE KABYLIE (Soc. des), 60, r. du Rocher, Paris, 8e. T. Laborde 10-21. Ad. t. Lièges, 60, Rocher, Paris. cap. 6. 282.000 fr. Dir. gén. : M. J. de Rouvray. — Usines à Bessombourg et à Oued-el-Aneb (Algérie). Scierie à Philippeville.

Exploitation de forêts de chênes-liège et de pins maritimes. (9-21809).

Banque de l'union parisienne
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

C'est également avec le concours de ses guichets que les augmentations de capital de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie…

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 se soldant par un bénéfice net de 3.653.952 fr. Le dividende a été fixé à 6 %, plus un superdividende brut de 115 fr. par action qui sera payable à raison de 65 fr. en espèces et 50 fr. affectés à une augmentation de capital correspondante, avec répartition gratuite des actions nouvelles. Le solde, soit 167.940 fr., s'ajoutant au report de l'exercice précédent, porte le report à nouveau à 1.215.710 francs.

L'assemblée a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Soulange-Bodin [14] et Jean de Rouvray.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de ramener la valeur nominale des actions de 500 à 100 fr. et d'augmenter le capital de 850.000 fr. pour le porter à 9.330.000 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 juillet 1938)

PARIS. — Modification. — Société des lièges des Hamendas et de La Petite Kabylie, 66, rue de Miromesnil. — Capital porté de 8.500.000 fr. à 9.350..000 fr. — *Loi.*

---

[14] Roger Soulange-Bodin (Paris, 26 décembre 1887-Dachau, 3 février 1945) : fils de André Soulange-Bodin, diplomate et administrateur de sociétés (Fermière marocaine…) et Sophie Marthe Boivin (fille d'Émile Boivin, associé des Sucres Sommier, et belle-sœur d'Alphonse Gérard, patron de Saint-Gobain et de la Compagnie générale des eaux). Marié à Alice Trubert (Paris, 11 août 1893-Ravensbruck, 28 janvier 1945), fille de l'ancien député du Tarn-et-Garonne. Ingénieur ECP. Capitaine à l'E. M. du commandant en chef des armées alliées. Il fait carrière aux Sucres Sommier, puis (novembre 1929) Lebaudy-Sommier. Membre du Jockey-Club.

Société d'exploitation des lièges français
(*La Journée industrielle*, 11 mars 1939)

Cette société à responsabilité limitée récemment formée entre MM. Edmond Laroche-Joubert, à Paris, 11 *bis*, boulevard Delessert ; Roger Soulange-Bodin, à Paris, 109, avenue Henri-Martin ; Jean de Rouvray, à Paris, 132, avenue Victor-Hugo ; la Société forestière du liège ouvré, â Oued-el-Aneb, département de Constantine (Algérie), et le Comptoir de l'industrie bouchonnière, à Paris, 8, Impasse Cesselln, a pour objet toutes opérations se rattachant aux Industries et commerces du liège.

Le siège est à Paris, 4, rue Claude-Decaen.

Le capital est de 100.000 fr., en parts de 500 fr.

M. Jean de Rouvray, ingénieur, 132, avenue Victor-Hugo, à Paris, a été nommé gérant.

[COTATION]
(*L'Écho d'Alger*, 22 mai 1939, p. 7)

Les titres de la Société des lièges Hamendas et de la Petite-Kabylie, dont l'activité s'exerce depuis de nombreuses années dans notre région, viennent d'être introduits sur le marché en banque de la Bourse de Paris, aux cours de 200 francs pour les actions de jouissance ; 280 francs pour les actions de capital entièrement libérées.

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1939)

Les comptes de l'exercice qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 23 juin, se soldent par un bénéfice net de 5.729.647 francs, contre 3.653.952 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 19 fr. par action de capital entièrement libérée et de 13 fr. par action de jouissance.

À l'assemblée extraordinaire qui se tiendra ensuite, il sera proposé une augmentation de capital de 935.000 fr. par incorporation de réserves et distribution d'une action nouvelle pour 10 anciennes.

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 juillet 1939)

PARIS. — Modification. — Société des lièges des Hamendas et de La Petite Kabylie, 66, rue de Miromesnil. — Capital porté à 10.285.000 fr. — *Loi*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 novembre 1939)

PARIS. — Modification. — Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, 60, rue de Miromesnil. — Capital porté de 10.285.000 fr. à 12.155.000 francs. — *Loi*.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1811 :

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie :
Conseil d'administration : Ed. Laroche-Joubert, pdt ; comte de Montalivet, v.-pdt ; H. Chesnot, Férasson, baron A. de la Grange, comte Pyrent de la Prade, Jean de Rouvray, dir. gén. ; R. Soulange-Bodin.
Commissaires des comptes : H. Puech, J. Richet.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1843 :
Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie :
Conseil d'administration : Ed. Laroche-Joubert, pdt ; R. Soulange-Bodin, v.-pdt ; Jean de Rouvray, dir. gén. ; H. Chesnot, Ch. Colomb, L. Férasson, baron A. de la Grange, comte A. de Montalivet.
Commissaires des comptes : H. Puech, J. Richet.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2151 :
Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie :
Conseil d'administration : Ed. Laroche-Joubert, pdt ; Jean de Rouvray, adm.-dir. gén. ; H. Chesnot, Ch. Colomb, L. Férasson, baron A. de la Grange, comte A. de Montalivet.
Commissaires des comptes : H. Puech, J. Richet, A. Boutier.

CONVOCATIONS D'ASSEMBLEES
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1950)

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. — 11 h., 66, rue de Miromesmil. Élévation du nominal des actions et regroupement.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1950)

L'assemblée extraordinaire n'a pu se tenir comme indiqué hier, faute de quorum. Elle est convoquée de nouveau pour le 18 juillet.
Une réunion d'information s'est tenue au cours de laquelle le président a été amené à préciser les perspectives de la prochaine absorption des actifs algéro-tunisiens de l'Armstrong Cork Cy, de Lancaster (U.ELA.).
L'Armstrong Cork Qy traite annuellement 500.000 quintaux de lièges aux États-Unis. Sa filiale d'Algérie-Tunisie était la principale concurrente du groupe de la Société des Lièges des Hamendas. Du fait de la fusion avec cette filiale, le président estime que l'activité du nouvel ensemble représentera entre la moitié et les deux tiers du liège algérien, passant de 70.000 quintaux à 170.000 ou 200.000 quintaux dont l'écoulement est assuré normalement.

Marchés coloniaux, 22 juillet 1950 :
Lièges HPK absorbe la filiale algéro-tunisienne de la société Armstrong Cork Cy, ce qui lui donne la moitié de la production algérienne.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1950)

À l'assemblée du 23 juin, le président a déclaré que pour les cinq premiers mois de l'année, les résultats atteignent la totalité de ceux de l'année entière 1948 et les trois quarts de ceux de 1949.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1949 se soldant par un bénéfice de 38.530.295 fr. et fixé l'intérêt statutaire à 6 %, auquel s'ajoute un superdividende de 39 fr. par action.

L'assemblée extraordinaire pour augmentation du capital de 48620.000 fr. à 121.550.000 fr. par incorporation de réserves, puis à 170.170.000 fr. par émission en numéraire et pour regroupement des actions en titres de 2.500 fr. a été reportée, faute de quorum, au 18 juillet.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1950)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de 1950 et voté le dividende brut de 44 fr. par action de 250 fr. amortie de 100 fr., de 50 fr. par action de 250 fr. non amortie et de 183 fr. 63 par action nouvelle de 2.500 fr., payable le 26 juillet.

Le président a déclaré que la marche de la société était satisfaisante ; au 31 mai 1951, le chiffre d'affaires était supérieur aux 3/5 du total de 1950.

Le carnet de commandes apparaît suffisamment garni, a-t-il ajouté. Toutefois, une grande circonspection reste nécessaire, car le marché du liège est actuellement perturbé : la hausse des; prix se poursuit et une baisse brutale peut intervenir.

Le procès relatif aux incendies de 1943 s'est terminé à l'avantage de la société. Celui des dommages de guerre est encore pendant devant le Tribunal des conflits.

La fusion de la « Forestière du Liège ouvré » avec « Armstrong » s'est opérée de façon satisfaisante, la clientèle d'Armstrong reste fidèle et le chiffre d'affaires est en progression.

Au cours de la discussion, le président a indiqué que la question d'une augmentation de capital par incorporation de réserves pourrait être envisagée lorsque les procès seront terminés.

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Économiste*, sd)

En 1950-51 et 1951-52 les AFFAIRES NORD-AFRICAINES DE LIÈGE ont connu une prospérité record ; en deux ans, la FORESTIÈRE DU LIÈGE OUVRÉ a multiplié ses bénéfices nets par 6, HAMENDAS par 4 1/2. Cette large progression a été, pour une bonne part, la conséquence de la poussée du cours des lièges bruts, dont la moyenne, au quintal, était passée de 5.500 francs en 1950 à 9.600 francs en 1951. Depuis peu, la tendance s'est renversée et les prix ont baissé de 20 à 30 %. Les sociétés, à leur tour, devront réduire sensiblement leurs prix de vente, si elles veulent lutter efficacement contre le développement de la concurrence des succédanés (capsules métalliques, bouchons en matière plastique).

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1952)

L'assemblée ordinaire du 17 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice de 174 millions 994.190 fr. Le dividende brut a été fixé, comme prévu, à 94 fr. par action ancienne de 250 fr., amortie de 100 fr. ; 100 fr. par action de 250 fr. non amortie ; 940 fr. par action de 2.500 francs, amortie de 1.000 fr. et 1.000 fr. par action de 2.500 fr. non amortie ; paiement à dater du 11 juillet sous déduction des impôts.

Il a été indiqué à m'assemblée que l'augmentation du chiffre d'affaires des six premiers mois de 1952 est de 50 %par rapport à la même période de l'exercice 1951. La part de l'exportation a atteint 59 %du total, représentant un accroissement de 176 %.

Le président a déclaré que les perspectives de l'exercice 1952 étaient favorables. En effet, la hausse des lièges intervenue en décembre 1951 a très peu influé sur les résultats de l'exercice écoulé, et l'exercice en cours doit en recueillir le bénéfice.

(Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France, 1952)

Forêts de chêne-liège. — Les forêts de chêne-liège ou suberaies — les plus importantes de toutes au point de vue économique — couvrent 429.000 hectares dont 250.000 hectares à l'État et le reste aux particuliers ou aux communes. Elles forment un bloc de 401.000 hectares à peu près continu dans la zone numidienne s'étendant le long du littoral, de Dellys à l'Est d'Alger à la frontière tunisienne ; le reste, soit 28.000 hectares, étant réparti dans les Conservations d'Alger et d'Oran.

Les peuplements, toujours plus ou moins mélangés de chêne zéen, végètent dans des conditions écologiques particulièrement favorables : tranche pluviométrique de plus de 1.000 millimètres, substratum perméable de grès numidien (Éocène) entrecoupé de couches aquifères donnant naissance à un bon sol forestier ; le sous-bois est très puissant.

Ces forêts de la zone numidienne sont groupées en quelques grosses masses continues de 60.000 à 135.000 hectares chacune, telles que celles de Grande Kabylie — de Collo, El Milia — de l'Edough Jemmapes — de La Calle, Souk Arrhas.

Signalons parmi les plus beaux massifs : en Grande Kabylie — où se produit le meilleur liège d'Algérie — ceux des Beni Ghobri, du Tamgout, de Taourirt Ighil, puis, dans le bloc El Milia, Djidjelli, les forêts des Oulad et Hadj, des Beni-Toufout (18.632 ha.), etc.

En dehors de la région numidienne, ce ne sont plus que des massifs isolés, de surface médiocre, dont le plus important est celui d'Hafir (9.800 ha) près de Tlemcen, vieille futaie sans régénération appelée à disparaître.

Toutes ces suberaies sont bien venantes et bien équipées en chemins, tranchées, mais elles ont été très éprouvées par les grands incendies notamment de 1882, 1902, 1913, 1920, 1943. Démasclées depuis longtemps, elles en sont à leur sixième et septième récolte, donc bien près du terme de l'exploitabilité du liège. On estime à environ 18 millions le nombre des arbres démasclés existants. Leur régénération naturelle est très irrégulière et trop souvent déficiente. Le rendement moyen à l'hectare en liège est d'environ 0,60 quintal pour les forêts de l'État (moyenne de 1931 à 1941).

Les forêts particulières issues des anciennes concessions de l'Empire, couvrent 152.000 hectares ; elles englobent les plus beaux peuplements de chêne-liège d'Algérie et aussi les plus accessibles et les plus facilement exploitables. Démasclées de 1860 à

1870 (environ 23 millions d'arbres en exploitation), leur production en liège était considérable ; leur possibilité à l'hectare s'élevait à peu près au double de celle des forêts domaniales.

On compte 26 forêts de cette origine aux contenances variant de 1.500 à 25.000 hectares et dont les plus intéressantes sont celles de la Société des Hamendas et de la Petite-Kabylie contrôlant 48.000 hectares — celle des Senhadjas de Collo 12.000 hectares, de l'Edough 7.000 hectares, etc. Certaines, telles que les forêts des Hamendas, des Senhadjas, de l'Edough sont bien gérées, d'autres beaucoup moins bien. Rapidement équipées et démasclées, elles ont, depuis plus de 80 ans, été exploitées uniquement à des fins commerciales en vue du rendement maximum et sans souci de leur régénération. Arrivées, la plupart, à leur huit et neuvième récolte, elles paraissent à bout de souffle et déclinent d'année en année.

Leur production baisse de plus en plus en quantité et en qualité (20 % à chaque récolte décennale). Ouvertes au parcours de tous les animaux, ravagées elles aussi par les incendies (les derniers, très importants, datent de 1943), on n'y rencontre pas de régénération naturelle. Un très grave et immédiat problème se pose donc quant à l'avenir de ces belles forêts sur le retour, lesquelles, de plus, ne sont pas protégées par la loi contre le défrichement par le propriétaire.

.....

Régénération de la forêt algérienne

Pour le chêne-liège, ce problème se pose d'une façon particulièrement grave : les vieilles futaies, qui ne se régénèrent pour ainsi dire plus naturellement par semis, sont arrivées à la limite de leur exploitabilité et par suite menacées de disparition. C'est en particulier, comme on vient de le voir, le cas de la plupart des forêts particulières où les sujets de remplacement font défaut presque partout.

Se rendant enfin compte du danger qui menace leurs boisements, certains propriétaires, dont en première ligne la Société des Hamendas et de la Petite-Kabylie, font actuellement des efforts méritoires pour porter remède à cette situation catastrophique mais il n'y a plus de temps à perdre. Dans les forêts domaniales, d'importants travaux de régénération des vieux peuplements ne pouvant plus rejeter de souche sont entrepris de tous côtés en utilisant surtout la méthode des banquettes défoncées profondément.

Pour les autres essences, la question présente un caractère de gravité beaucoup moindre : les forêts de zéen se reconstituent facilement grâce à leurs fréquentes et abondantes glandées et concurremment avec les rejets de souche — celles de chêne vert et de thuya, par d'abondants rejets de souche et des drageons de racine.

(*L'Économiste*, janvier 1953)

En réponse à une question posée à l'assemblée des actionnaires de la Société Forestière du Liège ouvré, M. Laroche-Joubert, président de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, a déclaré que le tribunal des conflits avait rendu son arrêt très récemment. Cet arrêt conclut à la compétence des tribunaux judiciaires devant lesquels la société avait, dès l'origine, produit sa demande d'indemnisation. La société espère que d'ici quelques mois sera fixé le montant de l'indemnité à lui revenir dans le cadre des stipulations de cet arrêt du tribunal des conflits.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1763 :

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie :

Conseil d'administration : Ed. Laroche-Joubert, pdt ; Jean de Rouvray, v.-pdt.-dir. gén. ; Ch. Colomb, L. Férasson, baron A. de la Grange, comte A. de Montalivet, Compagnie algérienne.

Commissaires des comptes : H. Puech, J. Richet, Bargy.

ALGER

SOCIETE DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1953)

La cour d'appel, statuant sur l'instance engagée par la Société des Hamendas contre l'État pour obtenir réparation du préjudice à elle causé par les tirs alliés, a donné gain de cause à la société sur le principe de son droit à indemnité, mais elle a réduit la somme accordée en première instance par le tribunal de Bône. L'intendance est condamnée en outre a tous les dépens.

Publicité

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1954)

La « Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie » provient de la fusion, en 1880, de la « Société des Lièges de la Petite Kabylie » et de la « Société des Lièges des Hamendas et des Attamia ».

Cette société anonyme, au capital actuel de 170.170.000 francs, est propriétaire d'un très important domaine forestier en Algérie (50.000 hectares environ), qui en fait le plus gros producteur de liège du monde.

Ce domaine est divisé en deux exploitations d'égale importance : l'exploitation des Hamendas à Oued-el-Aneb, près de Bône et l'exploitation de Petite Kabylie, à Bessombourg, près de Collo.

Ses forêts sont exploitées directement par elle ; le liège produit dans son domaine est préparé et trié dans ses ateliers, de telle sorte que sa production constitue une part importante des approvisionnements de toute l'industrie bouchonnière de la France métropolitaine. En même temps, elle est largement exportatrice sur le marché mondial, ses exportations étant réalisées en dollars ou à la contrevaleur du dollar, ce qui fait du liège une valeur-or donnant une garantie en cas de dépréciation monétaire.

*

La « Société des Lièges » a plusieurs filiales, dont la plus importante est

la « SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU LIÈGE OUVRÉ »

au capital de 270.000.000 de francs, qui a principalement pour objet, suivant les termes même des statuts, « la création, la reprise et l'exploitation par toutes voies et sous toutes ses formes de toutes entreprises se rapportant d'une manière quelconque à la fabrication et au commerce général de tous articles en liège, notamment de tous ceux concernant l'industrie de la bouchonnerie et des agglomérés de liège et plus spécialement par utilisation sur place des lièges bruts provenant des forêts d'Algérie. »

C’est une affaire essentiellement industrielle qui s'approvisionne en liège par des achats, tant à l’État qu'aux propriétaires particuliers. Le liège est transformé dans ses usines nord-africaines de Djidjelli, Collo, Bône et Tabarka.

La « Société forestière du liège ouvré » possède en outre : deux bouchonneriez à Collo et Tabarka, un centre de distribution de bouchons à Paris et une usine d'agglomérés de lièges à Barbaste-Lavardac en Lot-et-Garonne.

Comme la « Société des Lièges », la « Société forestière du liège ouvré » réalise un chiffre d'affaires très important à l'exportation en devises appréciées qui en font une valeur sûre. C'est une société encore jeune qui poursuit son développement industriel avec une gamme variée de fabrications (lièges préparés, bouchons, agglomérés).

*

Parmi les autres filiales de la « Société des Lièges », il y a lieu de mentionner

LA « SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA PETITE KABYLIE* »

affaire essentiellement algérienne, au capital de 22.500.000 francs. Elle a pour objet l'exploitation du bois et la fabrication des caisses, en particulier des caisses à dattes.

À l'origine, cette société avait été créée pour exploiter notamment les quelque 8.000 hectares de pins qui se trouvent inclus dans les 50.000 hectares de forêts des exploitations de la société mère. Mais depuis, l’affaire s'est développée et elle s’approvisionne également par l’achat de coupes de forêts de l’État.

Cette société a trois usines : à Philippeville, Collo et Batna ; c’est la plus importante affaire de bois du département de Constantine.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE

(*L’Information financière, économique et politique*, 21 mai 1954)

Les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 1953, se soldent par un bénéfice net de 237.265.412 fr. contre 229.945.197 francs pour l'exercice précédent.

Le conseil a décidé de proposer à l’assemblée générale ordinaire la répartition d’un dividende brut de : 1.500 fr. par action de 2.500 fr. non amortie et de 1.440 fr. par action de 2.500 fr. amortie de 1.000 fr., une partie de ce dividende pouvant être réglée, au choix de chaque actionnaire, soit en titre du portefeuille de la société, soit en espèces.

Économie et politique, nº 5-6, 1954 : 50.000 ha dans le Constantinois et usines en Algérie, Tunisie et Maroc.

B.A.L.O.

(*L’Information financière, économique et politique*, 27 octobre 1954)

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. — Inscription à la cote des 4.000 actions de 2.500 fr. émises en représentation de l'apport-fusion de la société l’Aggloméré.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1955)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 mars, sous la présidence de M. Edmond Laroche-Joubert, a approuvé les comptes de l'exercice 1954 (voir « L'Information du 4 mars) et fixé, comme prévu, le dividende à 1.263 fr. net par action de 2.500 fr. non amortie et 1.214 fr. net par action amortie de 1.000 francs.

En sus de la répartition en espèces, l'assemblée a décidé une répartition exceptionnelle de 7.200 actions de 2.500 francs de la Société Forestière du Liège Ouvré, jouissance 1er juillet 1954 ; entre les propriétaires des 72.0000 actions Lièges des Hamendas (1 pour 10).

Cette distribution, ainsi que le paiement du dividende, seront effectués à partir du 11 mai.

L'assemblée extraordinaire, après avoir autorisé la transformation en actions de capital non amorties des actions existantes amorties de 1.000 francs, a décidé l'augmentation du capital de 180 à 360 millions de fr. par incorporation de réserves et attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 1 ancienne.

1955 : CAPITAL PORTÉ DE 180 À 360 MF PAR INCORPORATION DE RÉSERVES ET ATTRIBUTION GRATUITE DE 1 ACTION NOUVELLE POUR 1 ANCIENNE.

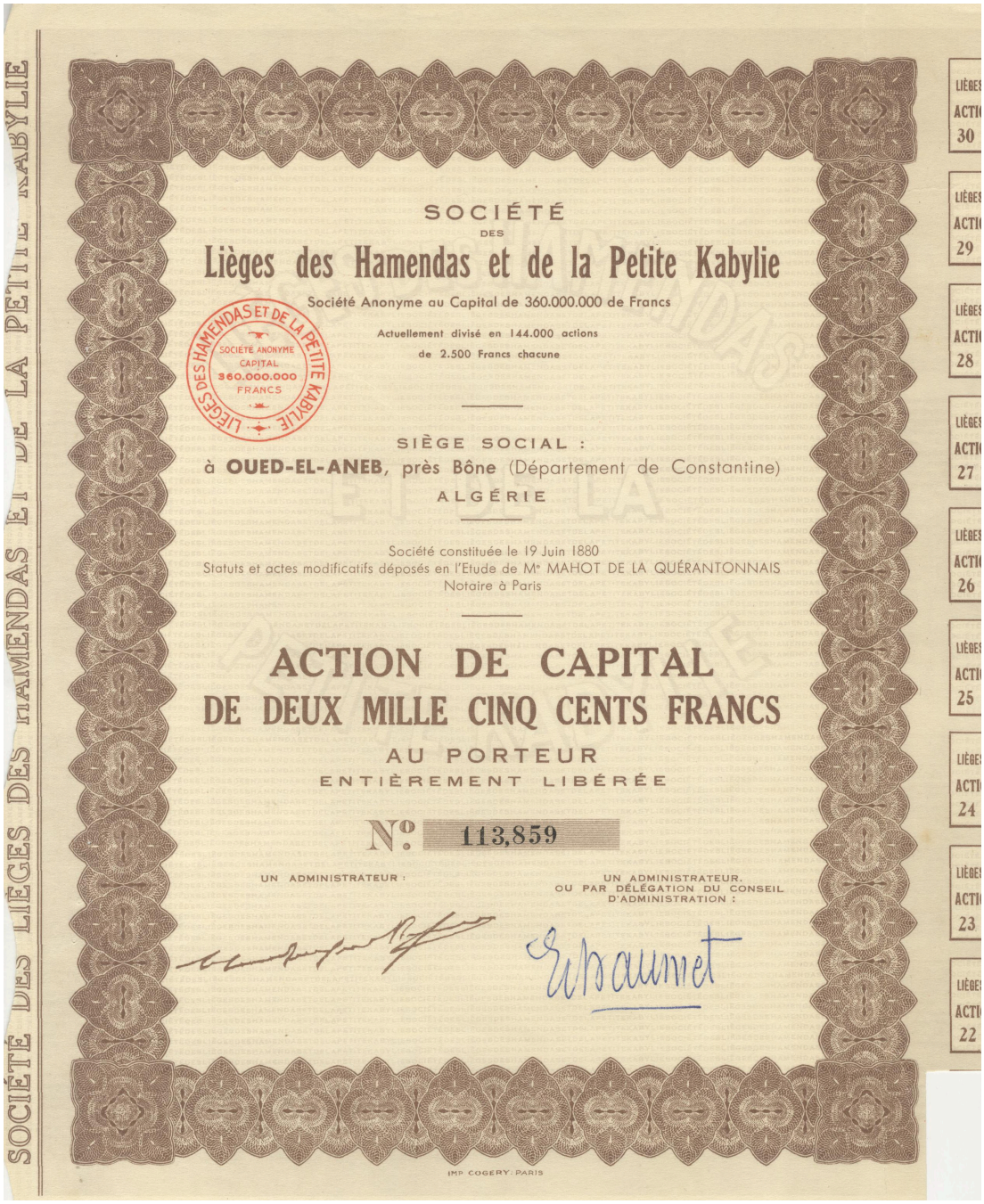

SOCIÉTÉ
DES
Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
Société Anonyme au Capital de 360.000.000 de Francs
Actuellement divisé en 144.000 actions
de 2.500 Francs chacune

SIÈGE SOCIAL :
à **OUED-EL-ANEB**, près Bône (Département de Constantine)
ALGÉRIE

Société constituée le 19 Juin 1880
Statuts et actes modificatifs déposés en l'Etude de Me MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS
Notaire à Paris

ACTION DE CAPITAL
DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 113,859

UN ADMINISTRATEUR :

UN ADMINISTRATEUR,
OU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :

IMP COGERY. PARIS

Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ
DES
LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
Société anonyme au capital de 360.000.000 de francs.
actuellement divisé en 144.000 actions de 2.500 francs chacune

Siège social à OUED-EL-ANEB, près Bône (Département de Constantine)
ALGÉRIE

Société constituée le 19 juin 1880
Statuts et actes modificatifs déposés en l'étude de Me MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS, notaire à Paris

ACTION DE CAPITAL DE DEUX MILLE CINO CENTS FRANCS
AU PORTEUR
ENTIEREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur : Jean de Rouvray
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : E. Chaumet (?)
Imp. Cogery, Paris

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
Société anonyme au capital
de 360.000.000 de francs.
Siège social à Oued-el-Aneb, près Bône, Département de Constantine (Algérie).
R. C. : Bône no 379.520 B.
Avis aux porteurs d'actions
de 2.500 francs amorties de 1.000 francs
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1955)

Le conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1955, dans sa deuxième résolution, ratifiée par les assemblées spéciales des porteurs d'actions non amorties et des porteurs d'actions amorties de 1.000 fr., a décidé dans sa dernière séance de fixer à un an, à compter du 11 mai 1955, soit jusqu'au 11 mai 1956, la durée du délai prévu en faveur des porteurs d'actions amorties de 1.000 francs désireux de convertir ces actions en actions de capital. contre versement d'une pareille somme dans les caisses sociales.

Les actionnaires désireux d'utiliser cette faculté pourront réaliser sans frais cette opération dans les délais ci-dessus fixés, aux guichets des établissements suivants :

— Comptoir National d'Escompte de Paris, en son siège, 14, rue Bergère, à Paris, et en toutes ses agences ou succursales ;

—- Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon ;

— Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 26, avenue de l'Opéra, à Paris, et 5, boulevard de la République. à Alger, et dans toutes les agences de France et de l'Afrique du Nord de cet établissement ;

— Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, 50, rue d'Anjou, à Paris, et dans toutes ses agences et succursales ;

— Crédit foncier colonial et de Banque, 10, rue Volney, à Paris.

Cette conversion par l'échange titre identité de numéros, des actions de 2.500 francs amorties de 1.000 fr. contre des actions de capital de 2.500 fr nominal à délivrer avec une feuille de coupons identique à celle attachée aux actions amorties de 1.000 fr., lors de leur présentation à l'échange.

Le conseil d'administration.

Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1955)

En exécution des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1955, il sera procédé à partir du 11 juillet 1955 à l'attribution gratuite de 72.000 actions nouvelles de 2.500 francs nominal coupon n° 9 attaché, aux porteurs des 72.000 actions anciennes de 2.500 fr. nominal, amorties de 1.000 fr. ou non amorties, soit, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne de l'une ou l'autre catégorie, contre remise du coupon n° 8 détaché d'actions au porteur, où chiite estampillais des certificats nominatifs.

Les actionnaires pourront se faire attribuer sans frais les titres leur revenant aux guichets des établissements ci-après :

— Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris ;

— Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;

— Crédit foncier colonial et de banque, 10, rue Volney, à Paris ;

— Société nouvelle de la Compagnie Algérienne, de Crédit et de Banque, 50, rue d'Anjou, à Paris ;

— Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 26, avenue de l'Opéra, à Paris ;

— Crédit marocain, 10, rue Volney, à Paris ;

— Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi que dans tous leurs sièges, succursales ou agences de France et d'Afrique du Nord.

Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1955)

Il est rappelé que Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le 27 octobre 1955, à 10 heures, en assemblée générale extraordinaire, à la Salle des Ingénieurs Civils. 19, rue Blanche, à Paris.

Cette assemblée aura notamment à statuer sur les termes de l'acte d'apport-fusion de la Société forestière du Liège ouvré à la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. à décider, sous condition suspensive, de la réalisation de l'apport-fusion, l'attribution aux actionnaires de la Société forestière du Liège ouvré d'une action H.P.K. pour 2 actions S.F.L.O. et, en conséquence, l'augmentation de 360.000.000 fr. à 466.050.000, du capital de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie.

Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 octobre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 27 octobre a approuvé à l'unanimité le projet d'apport-fusion de la Société forestière du liège ouvré aux termes duquel tout l'actif et le passif de la société apporteuse sont pris en charge par la Société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie à la date du .31 décembre 1954.

En conséquence, le capital social sera porté de 360.000.000 de francs à 466 millions 500.000 fr. L'échange s'effectuera à raison de deux actions Liège Ouvré pour une action Hamendas.

Le président, M. Laroche-Joubert, dans son allocution, a déclaré : « Si la situation de l'Algérie reste préoccupante, celle de notre groupe n'a subi aucune altération grave. »

FUSION EN 1955 AVEC LA FORESTIÈRE DU LIÈGE OUVRÉ

Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 30 novembre, tenue sous la présidence de M. Edmond Laroche-Joubert, a approuvé l'apport-fusion de la Société forestière du liège ouvré qui se trouve définitivement réalisé à la même date. Le capital social est porté, à la suite de l'augmentation de capital de 106.050.000 francs découlant de cet apport-fusion, à 466.050.000 francs divisé en 186.420 actions de 2.500 francs nominal.

L'assemblée a, d'autre part, autorisé le conseil a augmenter le capital d'un montant maximum de 600 millions de francs en une ou plusieurs fois, par émission en espèces ou par incorporation de réserves, aux époques et dans les proportions qu'il jugera désirables.

Elle a ratifié les nominations d'administrateurs de MM. Jean Pallier [15], Henri Leruste et Jean Lacaze et nommé comme administrateur le Comptoir de l'industrie bouchonnière et MM. Georges Laroche-Joubert, Gérard de l'Épine et Jacques Monnier.

Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie
[Desfossés 1956/1751]

Constitution : 1880.

Laroche-Joubert (Edmond)(1879-1958)[Papetier à Angoulême, ancien député de la Chte (1924-1928)], 281 (Immobilière des foires, expo et fêtes de la Ville de Paris et de la RP), 1751 (pdt Lièges HPK).

Jean de Rouvray, dg : voir plus bas.

Chaumont-Quitry (Odon de)[? /00][1889-1971][petit-fils d'Odon, député sous le Second Empire, grand propriétaire forestier en Algérie][ép. Marie Baudon de Mony], 1215 (Société pyrénéenne d'entrep. indus.), 1751 (Lièges HPK).

Colomb (Ch.), 1751 (Lièges HPK).

Comptoir de l'industrie bouchonnière (3, imp. Cesselin, Paris XIe), 1751 (Lièges HPK).

Férasson (Louis)[1884-1956][Ép. à Paris VIIe, le 29 nov. 1916, Marcelle Louise Perrot, fille d'Émile Perrot, avocat, comm. cptes Phosphates Phosphates tunisiens, adm. Bastos et des Éts Leune. X-mines 1905, pdt CCI Paris 1936-1940), membre du conseil national (jan.-nov. 1941)], 42 (pdt Le Monde Vie), 63 (pdt Le Monde IARD), 201 (pdg-h BIAN), 363 (v.-pdt Ch. fer Maroc-Oriental), 480 (PQE Beyrouth), 665 (v.-pdg Mines de Bou Arfa), 1573 (Nord-africaine ciments Lafarge), 1751 (Lièges HPK), 1969 (Cie gén. Levant).

Lacaze (J.), 642 (Mines de Zellidja), 1751 (Lièges HPK).

Laroche-Joubert (Georges)(fils d'Edmond), 1751 (Lièges HPK).

Lejal, 1751 (Lièges HPK).

L'Épine (Gérard de)(ép. Christiane de Margerie, fille de Jean), 35 (Union-Vie), 172 (Créd. fonc. colonial), 205 (adm.-délégué Crédit marocain), 466 (Union normande), 1353 (Eaux et ozone), 1751 (Lièges HPK).

Leruste (Henri)[1890-1964][carrière au Crédit fonc. d'Alg. et de Tunisie, puis pdg Banque de l'entreprise], 289 (pdg Cie foncière de la Méditerranée), 1751 (Lièges HPK), 2089 (Huileries du Sahel tunisien).

Monnier (Jacques)[x /xx][Fils de Frédéric et Suzanne Mirabaud. Ép. Jacqueline Duseigneur.Banque de l'union parisienne], 568 (Ass. minière), 739 (secr. gén. Mines d'or de Litcho, Thailande), 1751 (Lièges HPK).

---

[15] Jean Pallier (1894-1982) : administrateur (1935), puis président (1942) de la Compagnie algérienne. Voir encadré.

Montalivet (André de)(ép. Odette de Rochambeau), 38 (pdt La Confiance), 1751 (Lièges HPK).
Pallier (Jean)[Nîmes, 1894-Nîmes, 1982][fils de Félix, banquier, adm. de Cie centrale de mines et de métallurgie, et de Marie-Louise Dumas. Ép. Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud Gaidan, de Nîmes)][X-Mines. Débute à la Soc. marseillais de crédit, puis au service du groupe Mirabaud], 203 (Cie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), 1749 (pdg Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma)[+ WW 1971 : Chérif. d'engrais et PC, BIAO, Étains de Kinta, Cellulose du Maroc, Sucr. Mahavavy].

Rouvray (Jean de)[ép. Ana-Maria d'Ormellas], dg : voir plus bas.
Savary (Roger), secr. gal adj. : voir plus bas.
Roussel (P.R.), secr. gén.

Ferry (Bernard de)[fils de Jacques et d'Yvonne de Montjou], 1757 (liquid. Forestière du liège ouvré)

Puech (H.), 1751 (comm. cptes Lièges HPK).
Bargy (C.), 1751 (comm. cptes Lièges HPK).
Fain (B.), 91 (comm. cptes La Nationale), 1751 (comm. cptes suppl. Lièges HPK), 1998 (comm. cptes Sucr. + raff. Indoch.).

Objet. — Exploitation de chênes-liège et autres essences, à Bessombourg (région de Collo) et à Bône, bureau à Philippeville.

Siège social : Oued-el-Aneb (Départ. de Constantine), Algérie. Bureaux à Paris, rue de Miromesnil. Tél. : LAD. 28-64.
CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1880, pour une durée expirant en 1953 prorogée jusqu'au 1er janvier 2038.
Exploitation de chêne-liège et autres essences, Bessombourg (région de Collo) et à Bône, bureau à Philippeville.
CAPITAL SOCIAL : 466.050.000 fr., divisé en 186.420 actions de 2.500 fr., dont 5.711 amorties de 1.000 fr. À l'origine, 5.711.000 fr. Porté en 1928 à 6.282.000 fr. ; en 1937 à 8.500.000 fr. (émission à 560 fr. de 4.436 actions). En 1938, les actions de 500 fr. ont été divisées en titres de 100 fr. Porté en même temps à 9.250.000 fr. (1 action gratuite de 100 fr. pour 2 anc. de 300 fr. par prélèvement sur les bénéfices). Porté en 1939, par incorporation de réserves, d'abord à 10.285.000 fr. (une action gratuite pour 10 anciennes), puis à 12.155.000 (une action gratuits pour 11 anciennes). Porté à 24.310.000 fr. en avril 1944 par l'émission à 125 fr. de 121.550 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1944 (titre pour titre). Porté en 1947 à 48.620.000 fr. par incorporation de réserves et création de 243.100 actions attribuées gratuitement à raison d'une pour une. Porté en 1947 à 121.550.000 fr. par élévation du nominal à 250 fr., puis à 170.170.000 fr. par émission à 3.750 fr. de 19.448 actions de 2.500 fr., jouissance 1er juillet 1950 (1 pour 25). Regroupement des actions de 250 fr. en titres de 2.500 fr. à partir du 1er octobre 1951. Capital réduit en 1954 à 170 millions par rachat de 68 actions, puis porté à 180 millions (apports). Porté en 1955 à 360 millions par création de 72.000 actions de 2.500 fr. réparties gratuitement (1 pour 1) ; puis à 466.050.000 fr. par création de 42.420 actions de 2.500 fr. attribuées à la Société forestière du liège ouvré [à Djidjelli](apports-fusion).
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions de capital ; prélèvements facultatifs pour fonds de réserves extraordinaires, amortissements ou report à nouveau. Le solde : 10 % au conseil, 90 % aux actions.
SERVICE FINANCIER : C.N.E.P. et B.U.P.
COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions de jouissance : No 2 (11 juillet 1952), 779 fr. ; 3 (11 juillet 1953), 978 fr. ; 4 et 5 (12 juillet 1954), 1.216 fr. ou 2 actions 2.500 fr. Forestière du Liège ouvré et 1 action 2.500 fr. Société Industrielle de la Petite-Kabylie pour 15 coupons no 5, plus 172 fr. en espèces contre coupon no 4 ; 6 (11 mai 1955), 1.124 fr. ; 7 (11 mai 1955), 1 action de 2.500 fr. Forestière du liège ouvré pour 10 coupons ; 8 droit d'attribution (1 pour 1).
Actions de capital : No 2 (11 juillet 1952), 822 fr. ; 3 (11 juillet 1953), 1.025 fr. ; 4 et 5 (12 juillet 1954), 1.265 fr. ou 2 actions 2.500 fr. Forestière du Liège Ouvré et 1 act. Société Industrielle de la Petite-Kabylie [...] 1.263 fr. ; 7 (11 mai 1953), 1 action Forestière du Liège Ouvré pour 10 coupons, 8 : droit d'attribution (1 pour 1).

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Div. brut par

	(en 1.000 fr.)				(en francs)	
1945	862	10.292	15.981	1.035	4.519	20 00
1946	2.796	8.124	21.060	1.053	11.124	20 00
1947	3.278	10.000	38.022	17.645	11.161	20 00
1948	10.879	13.000	52.317	13.684	22.711	40 00
1949	10.750	13.000	38.530	—	25.132	45 00
1950	17.617	39.000	75.288	3.762	31.474	183 63
1951	14.661	88.000	174.994	8.393	77.136	1.000 00
1952	19.061	125900	229.945	—	87.840	1.220 00
1953	18.855	40.000	237.286	100.000	120.500	1.500 00
1954	22.890	53.985	291.625	45.546	192.093	1.500 00

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1956)

Les circonstances exceptionnelles que traverse l'Algérie obligent le conseil d'administration à différer pour le moment la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier. .

La récolte de l'été dernier s'étant effectuée normalement, les approvisionnements ont été suffisants pour la campagne 1955-1956. Malgré des sinistres sur stocks pendant le second semestre, le chiffre d'affaires de I'exercice a été satisfaisant et a représenté 85 % de la somme des chiffres d'affaires réalisés en 1954, par la société et sa filiale, la Forestière du Liège ouvré, avant leur fusion.

La société avait couvert les risques d'émeutes par des polices spéciales d'assurances mais, entre-temps, un décret du 5 août 1955 a mis à la charge de l'Algérie les indemnisations dues aux événements et des acomptes importants viennent d'être obtenus récemment sur l'ensemble des sinistres subis.

Toutefois, en raison de l'incertitude des délais de règlement et du montant définitif du solde des indemnités, les comptes ne peuvent encore être arrêtés à l'heure actuelle et l'affectation des résultats se trouve ainsi différée.

Il est important de noter que le potentiel industriel et forestier de la société est intact et l'activité continue dans toutes les usines. Le chiffre d'affaires du premier semestre de 1956 se présente dans des conditions légèrement supérieures à la moyenne de 1955 et le carnet de commandes dépasse 100.000 quintaux de lièges.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 octobre 1956)

Cet exercice, le premier depuis la fusion avec la Société forestière du liège ouvré, présente un solde bénéficiaire de 402.974.541 fr. qui, sous déduction des impôts en vigueur, permettra au conseil de proposer à l'assemblée du 20 novembre la répartition d'un dividende de 750 francs brut par action dédoublée (soit le même dividende en espèces que l'an dernier) et de porter aux réserves et report à nouveau une somme de 138 millions environ.

À fin septembre 1956, la société a réalisé un chiffre d'affaires égal à celui des neuf premiers mois de l'exercice 1955 et le carnet de commandes permet d'envisager pour l'année en cours un chiffre d'affaires comparable à celui de l'année précédente.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1957)

La société a réalisé en 1956 — sur l'ensemble des marchés métropolitain et mondial — un chiffre d'affaires global identique à celui de 1955.

GROS SABOTS COMMUNISTES

LAROCHE-JOUBERT
NE VEUT PAS… NÉGOCIER !
(*Nouvelles de la Charente*, suppl. de *L'Humanité-Dimanche*, 1er décembre 1957)

NOUS avons parlé à cette même place dans nos dernières éditions, d'un des gros profiteurs de la guerre d'Algérie, d'un de ceux pour les privilèges desquels coule le sang de notre jeunesse.

Il en est, hélas ! bien d'autres qui, sans avoir l'envergure des Blachette, n'en ont pas moins les dents longues et figurent en bon rang dans le dossier des « requins de la colonisation ».

Laroche-Joubert, par exemple, qui, malgré ses nombreuses usines de fabrication et de transformation du papier qu'il possède à Angoulême et ailleurs, les Chantiers navals de Sartrouville et les Magasins généraux de Paris, ne néglige pas pour autant les solides intérêts qu'il entretient en A.F.N.

Président de la Société Forestière du Liège Ouvré, qui fabrique des agglomérés et des bouchons et tient une place de tout premier plan dans les industries et commerces de cette nature en France et en Algérie ; président de la Société Industrielle de la Petite Kabylie, qui ne cesse de développer ses exploitations de bois de pins et ses fabrications de caisses à dattes (elle a le monopole de l'approvisionnement en caisses de tout le sud algérien), il est également à la tête de la Société des Chênes-lièges des Hamendas et de la Petite-Kabilie [*sic*], qui est la plus importante exploitation forestière du monde puisqu'elle groupe plus de cinquante mille hectares...

Cette dernière entreprise vend non seulement ses produits en France, dont elle alimente les bouchonneries et les fabriques d'agglomérés, mais dans le monde entier.

Nanti des titres élogieux de commandeur du Nicham-Iftikar, commandeur de la Légion d'honneur, du Mérite social et du... Mérite agricole (pourquoi pas ?) — titres glanés an hasard de ses voyages, de ses contacts avec les autres « féodaux), ou dans les Ministères — présidant aux destinées de bien d'autres Sociétés ou groupements, tels le Syndicat des Propriétaires de Chênes-Lièges d'Algérie, Chambre Syndicale de l'Industrie algérienne, etc..., il applaudit des deux mains à la frénétique poursuite gouvernementale de la « pacification ». Cette pacification qui s'emploie à mater ceux qu'il exploite et qui veille, au prix de la vie de nos jeunes, à la sauvegarde de ses immenses propriétés... »

C’est cette « œuvre française » et « la nécessité du maintien de sa présence en Algérie » que Thébault [16] a été soutenir à New York auprès des représentants de l’O.N.U...

Mais il ne pourrait en être longtemps ainsi. La volonté populaire s'aiguise. devient plus incisive. Et c’est elle qui triomphera de la politique inhumaine et sanguinaire des « coffres-forts » !

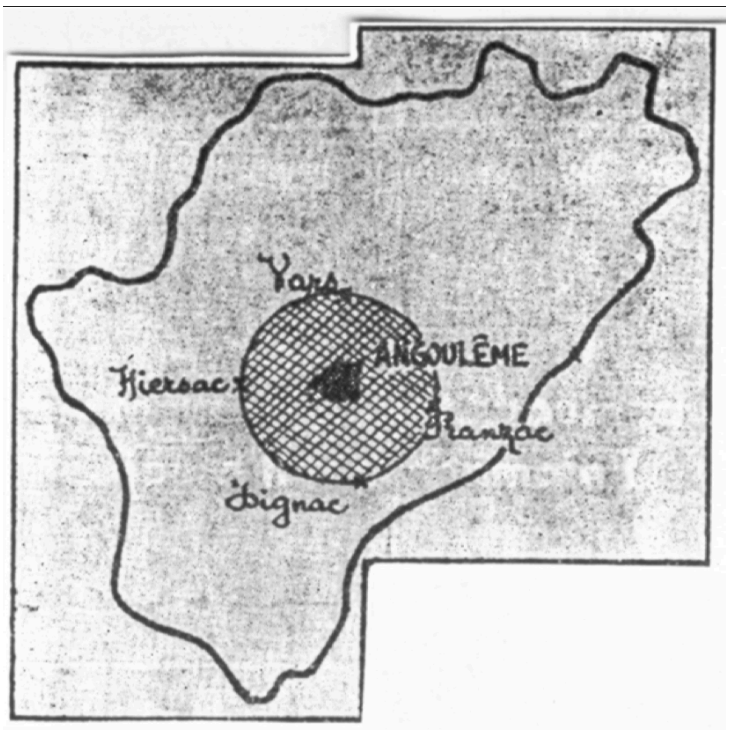

Treize kilomètres de rayon de Hiersac à Pranzac et de Dignac à Vars. 50.000 ha, soit douze fois la forêt de la Braconne, telle est la superficie des propriétés de Laroche-Joubert en Algérie, comparée à notre département.

Cinquante mille hectares, quatre-vingt-deux kilomètres d'enceinte (la distance de Saintes à Angoulême) sur laquelle chaque nuit, plusieurs centaines de nos soldats veillent l’arme à la main, pendant que Laroche-Joubert consulte la dernière cote des valeurs en Bourse, douilletement installé dans le confort de son hôtel parisien.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L’Information financière, économique et politique*, 19 juin 1958)

Malgré la suspension presque totale des deux dernières campagnes en forêt — les récoltes restant sur l’arbre au bénéfice des prochaines campagnes —, le chiffre d’affaires de l’exercice 1957 a atteint 1.800 millions et, pour les quatre premiers mois de 1958, le volume des ventes est sensiblement comparable à celui de la même période de 1957.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE

[16] Henri Thébault : maire d'Angoulême (1955-1970), député C.N.I.P. de la Charnte (1956-1958).

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1958)

L'assemblée ordinaire, réunie ce 26 novembre sous la présidence de M. Jean de Rouvray. président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1957 qui font apparaître un bénéfice de fr. 29.891.418, après fr. 50 millions 897.550 d'amortissements et fr. 39.817.436 de provisions dues aux événements d'Algérie.

La réserve légale ayant d'abord été portée à 10 % du capital soit fr. 46 millions 605.000, l'assemblée décide de mettre en distribution fr. 205 net, par action de capital, à partir du 11 décembre 1958.

Pour la répartition des dividendes, superdividendes et tantièmes, formant un total de fr. 44.395.004, l'assemblée a prélevé fr. 15.018.247 sur le report des exercices antérieurs pour les ajouter au solde résiduel disponible sur les résultats de l'exercice. Le report à nouveau se trouve ainsi ramené à : fr. 81.915.028.

Dans son rapport, le conseil indique que, malgré la suspension des activités forestières par suite des événements d'Algérie, l'activité commerciale de la société a atteint en 1957, 80 % de celle de l'exercice précédent.

Réalisant son objectif en vue de l'avenir, la Société a ainsi maintenu son potentiel industriel et ses débouchés commerciaux traditionnels dans le monde, en dépit de la très faible récolte effectuée en Algérie, grâce à des approvisionnements extérieurs, éloignés et onéreux, qui ont pallié l'arrêt de la production propre aux forêts de la société.

Le président a, d'autre part, indiqué que pour la première fois depuis les événements, une récolte partielle a pu être menée à bien durant l'été 1958 en forêt de Petite Kabylie. Pour l'avenir, il a indiqué les perspectives que laissent entrevoir pour la Société, l'ouverture du Marché commun et le programme d'industrialisation de l'Algérie.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. André de Montalivet et Georges Laroche-Joubert et ratifié la nomination de M. Joseph Lacorne. en remplacement du Comptoir de l'industrie bouchonnière démissionnaire.

Omnium de valeurs agricoles et industrielles et minières

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1959)

L'inventaire des valeurs mobilières en portefeuille comprend :

……

5.393 actions Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie

……

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1959)

La valeur d'inventaire global des placements et participations est, au 31 décembre 1958, de 527.581.579 francs. De la liste de l'inventaire des valeurs mobilières détenues, on peut citer les principaux postes :

Lièges des Hamendas, 2.825 ;

Société nord-africaine des lièges, 1.969 ;

LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 octobre 1959)

L'absorption des sociétés Comptoir de l'industrie bouchonnière, d'une part, et Industrielle de la Petite-Kabylie, d'autre part, sera proposée à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 12 novembre.

Étant donné les intérêts que possèdent les Lièges des Hamendas dans ces sociétés, l'opération ne nécessitera qu'une augmentation de capital de faible importance puisque celui-ci ne sera porté que de 466.050.000 francs à 480 millions de francs.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1959)

Le 12 novembre, sous la présidence de M. Jean de Rouvray, président directeur général ;

— L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1958, qui font apparaître un solde débiteur de fr. 57.220.377, après dotation de fr. 52.475.616, aux amortissements et constitution d'une provision de fr. 27.970.545 pour frais exposés sur récolte différée en raison des événements.

L'assemblée a décidé de ne procéder à aucune répartition.

Dans son rapport, le conseil indique que plus de 40.000 quintaux de lièges bruts ou préparés ont dû être importés pour compléter des ressources locales qui se sont amenuisées jusqu'à 20.000 quintaux de lièges bruts en 1958, alors que le groupe disposait jusqu'à 1955 de 90.000 quintaux achetés sur place auxquels s'ajoutait la propre récolte des forêts de la Société pour 50.000 quintaux environ. Cet effort d'approvisionnement destiné à conserver les positions commerciales essentielles et le maintien des moyens minima jugés indispensables en forêt ont constitué une charge anormale reflétée par les résultats de l'exercice.

Cette politique de sauvegarde des moyens de l'activité sociale a notamment permis, en 1959, de mettre sur pied des chantiers qui ont récolté, en un temps limité, 15.000 quintaux dans la seule exploitation de Petite Kabylie.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Gérard de l'Épine.

— L'assemblée extraordinaire a statué sur deux projets de conventions d'apports-fusions :

L'une, avec le Comptoir de l'industrie bouchonnière, ayant pour objet de répondre par une concentration commerciale à l'évolution de la branche d'exploitation bouchonnerie ;

l'autre avec la Société industrielle de la Petite Kabylie, continuant le programme de concentration générale des activités du groupe H.P.K. en Algérie, programme déjà commencé en 1955 par l'absorption d'une autre filiale, la Société forestière du Liège Ouvré.

Une prochaine assemblée extraordinaire sera appelée à vérifier les apports ainsi décidés. Le capital sera alors porté, du fait des ces deux apports-fusion, à 490 millions de francs.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PETITE-KABYLIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1959)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est réunie le 30 novembre 1959, a entendu les rapports des commissaires aux apports sur les conventions d'apports-fusions approuvés sous conditions suspensives par l'assemblée extraordinaire du 12 novembre dernier.

Elle a rendu définitifs les apports-fusions des actifs du Comptoir de l'industrie bouchonnière, d'une part, et de la Société Industrielle de la Petite-Kabylie d'autre part, et élevé, en conséquence, le capital à 480 millions de francs. Enfin, l'assemblée, en modifiant l'article 2 des statuts, a étendu l'objet social en fonction des activités industrielles et commerciales de la société.

BESSOMBOURG
par Abdelghani Boulkenafet
www.geocities.com/gouffi2003/BESSOMBOURG1.html - 18k

[…] Ici, je peux raconter au monde entier l'histoire d'une colline oubliée qui tire son nom d'un olivier sacré qui aurait plus de quinze siècles, je peux leur parler… des femmes de mon village qui manifestèrent á l'aube de l'indépendance en réclamant leur droit de voir les centres de tortures dans lesquels leurs maris avaient été suppliciés, des regroupés du camp de la misère évoqué au Sénat français en 1959 et qui subsiste encore quarante-sept ans après, leur parler aussi d'un centre industriel devenu par la volonté de l'oubli un village des plus pauvres. […]

1962 : transfert à Lavardac (Lot-et-Garonne).

Déchéances de concessions
(*Journal officiel de l'Algérie*)

Par arrêté du 2 juin 1965, la société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, concessionnaire des mines de fer d"Aïn. Sedma (situées dans le département de Constantine), est déchue de ladite concession.

La société des lièges des Hamendas détenait en France un fabricant d'isolants minéraux, la Stillite [17], absorbé vers 1960 par Francisol [18] (marques Isoleco et Pyrolaine) : usines à Trignac (Loire-Atlantique), Saulnes (Meurthe-et-Moselle), Madrid, Düsseldorf, Leipzig et Moscou, ces deux dernières vraisemblablement sous licence [19]. Ces usines ont été fermées, et Francisol est devenu, dans les années 1960, une filiale de Roclaine (Pont-à-Mousson), puis, plus tard, d'Isover (Saint-Gobain) [20]. Quant aux lièges HPK, aujourd'hui affiliés au conglomérat Novalliance, ils n'emploient plus qu'une cinquantaine de salariés à Lavardac (Haute-Garonne) [21].

Georges Laroche-Joubert : fils d'Edmond, centralien, il débuta aux Forces motrices de la Vienne avant d'entrer vers 1954 au conseil des Lièges HPK dont il restera

---

[17] Même siège (66, rue de Miromesnil, Paris 8e) et nombreux dirigeants communs.
[18] Siège 51, rue Saint-Georges, Paris 9e, ancienne adresse du Crédit national. Services commerciaux [1967] : 4, rue Albert-de-Vatimesnil, Levallois-Perret (92).
[19] Publicité *in Cités et techniques*, septembre 1963.
[20] Rapport Saint-Gobain, 1981, II, 56.
[21] *Sud Ouest*, 12 septembre 1989.

administrateur une vingtaine d'années : il en dirigera la filiale Francisol dont il fut successivement secrétaire général (1948), directeur général (1956) et PDG (1972-75) [22].

AUFAURE (Saint-Gobain-Pont-à-Mousson) > Francisol [repris par Roclaine (Saint-Gobain par Isover)].

WW européen 1967 :
GUERRE Yves Albert de [oncle de la chanteuse Chantal Goya]. Directeur de société. Né à Remiremont (Vosges), le 1.9.1918. F. d'André, industr., et de Germaine La Rivière. M. : le 2.7.1948, à Paris, avec Chantal de Rouvray. Enf. : Patrick, Isabelle, Dominique, Olivier et Guillaume. Ét. : Coll. Stanislas Paris, Éc. polytechn. Gr. : ing. polytechn. Carr. : ing. S.E.M. Hispano-Suiza, dir. gén. adj. Soc. des Lièges des Hamendas et de petite-Kabylie. Membre : Polo Paris. A. priv. : 21, bd de Beauséjour, Paris 16 et Villa l'Otarie, 14 Villers-sur-Mer ; prof. : 66, rue de Miromesnil, Paris 8, France.

Nouveau Dictionnaire national des contemporains (1961) :
MONTALIVET (cte André de). Né au château d'Herry, 1891. Fils de Charles X de Montalivet, v.-pdt de la Croix-Rouge française, adm. de sociétés. Études : X, carrière des armes. Carr. : pdt La Confiance-Incendie et CGA-Vie > adm. Lièges des Hamendas, Société industrielle de la Petit-Kabylie, Francisol (anc. Stillite française), Vie nouvelle, STAR…

Bottin mondain, 1955/1966 :
ROUVRAY (Jean de), ingénieur É. P. [École polytechnique], président du syndicat des propriétaires de forêts de chêne-liège d'Algérie, et Mme, née Ana-Maria d'Ornellas [fille du baron Charles d'Ornellas*, ing. ECP] = 132, av. Victor-Hugo, 75 Paris (XVIe). — et villa La Source, Villers-sur-Mer (Calvados). Enfants : Chantal (Mme Yves de Guerre°), Monique (Mme Roger Cambournac [fils de Louis* et nièce de Jean, du Groupement foncier français (GFF), ayant filiales aux colonies]), Micheline (Mme Jacques de Romanet > clinique Hospitalières, Poitiers), Janine (vtesse de Belsunce), Christiane (36) (Mme Jacques Bret), Alain (40).

Who's who européen, 1967 :
ROUVRAY Jean de. Président de sociétés. Né à Clermont-Ferrand (P.-de-D.), le 14.1. 1894. F. : de Georges, inspecteur des Eaux et forêts, et de Louise de la Brosse. M. le 25.10.1926, à Paris, avec A.-M. d'Ornellas. Enf. : Chantal, Monique, Micheline, Janine, Christiane et Alain. Ét. : Éc. polytechn. Paris. Gr. : ing. civil. Carr. : ing.-conseil, secr. gén. « Entrepr. Chagnaud », ensuite dir. gén., 1928 adm.-dir. gén., puis prés. dir. gén. et actuel prés. de la Société des lièges Hamendas » et « Soc. Francisol », prés hre Soc. nord-afr. des lièges au Maroc. Decor. : off. O. nat. légion d'hon., Cr. de guerre G.M. I, Cr. Combattant vol. A. priv. : 132, av. Victor-Hugo, 75 Paris 16 ; prof. : 66, av de Miromesnil, 75 Paris 8, France.

Who's who, 1979 :
SAVARY (Roger), administrateur de sociétés. Né 17 janv. 1913 à Smyrne (Turquie). Fils de Raoul Savary, industriel, fondateur des Laboratoires Yalacta, et Mme, née Adélaïde Vidori. Mar. le 6 juillet 1948 à Mlle Denise Luc (5 enf. : Gérard, Fanny [Mme Patrice Delalande], Carol [Mme François Bonnet], Agnès [Mme Hervé Le Boulicaut], Christian). Études : Institution de Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine, Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ingénieur des arts et manufactures. Carr. : ingénieur débutant (août

---

[22] *Who's who*, 1978.

1940) ingénieur à la direction générale (1945), administrateur-directeur général (1962), puis président-directeur général (depuis 1969) de la Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, président délégué de la Compagnie financière pour l'industrie du levage. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45. Sports : tennis, yachting. Adr. : prof. 66 rue de Miromesnil, 75008 Paris ; privée, la Nymphée, 6, av. Château-de-Bortin, 78400 Chatou.

Who's who, 1979 :
SAILLY (Jean de), directeur (1956) puis directeur général adjoint (depuis 1968) de la Banque de l'Indochine et de Suez (Indosuez*) > administrateur des Lièges des Hamendas de Kabylie.

Who's who européen, 1967 :
THÉVENIN (G.) > Stillite [dev. Francisol].

Who's who, 1979 :
TORSIAC (de BOISSET Yves, de), Worms > administrateur de la Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie (depuis 1975).

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :
HAMENDAS ET DE LA PETITE KABYLIE (SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES)
66, RUE DE MIROMESNIL, 75008 PARIS

ACTIONNAIRES

AGFIMO (GESTION FINANCIÈRE VALEURS IMMOBILIÈRES) détenue à 91,24 % par AGF VIE 2,39 %
BIAM (BANQUE INDUSTRIELLE DE L'ALGÉRIE ET DE LA MÉDITERRANÉE) détenue par la BANQUE WORMS à 99,85 % 5,26 %
BRIMFY 10,00 %
C.R.I.C.A. (CAISSE RETRAITE PAR RÉPARTITION DU CRÉDIT AGRICOLE) 2,60 %
GESTION SÉLECTIVE détenu à 20,79 % par la CIE FINANCIÈRE DE SUEZ 8,85 %
LAROCHE-JOUBERT (M. GEORGES) 2,16
S.A.P.P. (AUXILIAIRE DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION ET DE) détenue à 98,07 % par la BANQUE WORM 11,97 %
SPERANS (PARTICIPATION AFRIC. NORD SAHARA détenu à 99,97 % par la CIE FINANCIÈRE DE SUEZ 2,83 %

PARTICIPATIONS

COFIL (FINANCIÈRE INDUSTRIE DES LIÈGES) 35,40 %
WALTER ARTIGUE (S.A.ETS) 99,81 %.

1982 :
Directeur de l'usine : M. Gabriel Marchand.
Effectif : 138.
Surface : 8.900 m².

LIEGES HPK, UNE HARMONIE À LA FRANÇAISE
(Publicité, avril 1982)

En France, nous aimons certaines harmonies de couleurs ; nos peintres nous en ont donné le goût. À partir de leur palette et avec la richesse de matière qu'offre le liège, nous composons les décors qui vous sont proposés. Pour que ces décors soient parfaits, nous soignons avec une extrême rigueur leur finition. Ci-dessus, une chambre d'enfant dans les rouges cuivrés d'une nature morte de Gauguin. Au sol : « Caroliège DF Gazelle » Au fond : « Largo » Bureau et lit : « Duo ». Autour de la fenêtre : « Allegro ». HPK, 1er FABRICANT FRANÇAIS DEPUIS 1880.

Société des Lièges HPK, 68, rue de Miromesnil, 75008 Paris.

BODAC, 6 août 1983

Dans le Lot-et-Garonne, règlement judiciaire de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie (HPK), SA au capital de 4.800.000 fr.

Transformation du liège.

SOCIÉTÉ DES LIÈGES DES HAMENDAS ET DE LA PEIITE KABYLIE

L'assemblée générale du 30 juin dernier [1986] a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui.font ressortir un résultat déficitaire de 875.709 F.

Il a été décidé d'affecter cette perte au « report à nouveau » déficitaire qui s'élève ainsi à 13 millions 029.646 F. L'assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Roger Savary [1932 adg, 1969 pdg Lièges HPK], Geoffroy de la Bouillerie [fils de Bertrand > Demachy, puis Providence] et François Dujarric de La Rivière [fils de René, médecin, époux d'Anka Muhlstein].

Exercice 1986 :

Résultat : -145.345 FF.

Renouvellement : Ph. Bergeret [gendre de Guillaume de Tarde].

Nomination : G. Marchand, P. Bergeret, R. Mouziols.

OPA retirée sur les lièges HPK
(*Sud Ouest*, 12 septembre 1989)

• Il n'y a plus d'OPA sur la société des Lièges HPK de Lavardac (Lot-et-Garonne). La compagnie financière Alain Mallart, holding du groupe Novalliance, a en effet retiré hier la proposition qu'elle avait faite de racheter les actions des Lièges Hamendas *[sic]* à un cours de 42 francs (contre 33 lors de la dernière cotation). La décision de ce groupe est motivée par le fait que, lors de la reprise des cotations, la semaine dernière, d'énormes demandes avaient été passées à un cours nettement supérieur aux 42 francs proposés. On ne sait si ces ordres préludaient à une contre-OPA ou s'ils émanaient simplement de spéculateurs flairant une bataille boursière ou simplement un bon coup. Les choses se clarifieront peut-être dans les jours à venir.

À la direction de l'entreprise qui emploie une cinquantaine de salariés, on précise que l'évolution de HPK ne devrait guère être affectée par ces aléas boursiers. Rappelons que le groupe Mallart est déjà actionnaire de HPK où il voulait simplement accroître sa présence à la faveur de l'opération.

Novalliance rachète Lafon*
par B.B. [Bernard Broustet]
(*Les Échos*, 19 février 1990)

[…] Novalliance […] a récemment acquis la toute petite société du Lot-et-Garonne Lièges HPK qui lui sert essentiellement de coquille.

2000 : Amorim (Portugal) rachète Lièges HPK.
2004 : Agnès de Montbrun reprend l'affaire pour éviter une délocalisation totale au Portugal.

Lavardac. HPK, une entreprise de pointe
(*La Dépêche du Midi*, 9 avril 2012)
www.ladepeche.fr/.../1326928-lavardac-hpk-une-entreprise-de-pointe.html?

Jeudi dernier, la commission du développement économique du conseil général s'est déplacée à l'usine des lièges HPK de Lavardac. […] Elle a été accueillie par Agnès de Montbrun, la présidente de HPK. […] Créée en Algérie en 1856, la Société des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie (HPK) partira en France en 1962 et s'installera à Lavardac. […] Outre l'isolation phonique et thermique, les semelles orthopédiques ou matériau d'usinage pour chaussures, les tapis anti-dérapants, la société s'est spécialisée dans la production de matériaux industriels en liège aggloméré/résines et élastomères. Ces produits semi-finis sont élaborés à partir de matières premières traitées et formulées pour des spécifications particulières très pointues. Les clients sont des sociétés nationales et internationales des secteurs aéronautiques, automobiles, paramédicaux, nautiques… Ces matériaux équipent, entre autres, les tuyères de la fusée Ariane de protections thermiques. Ces activités qui s'exercent sur 13.000 m² de surface développée; occupent 32 salariés.

Dans le cadre d'un important programme d'investissement en 2008 (plus de 700.000 euros), la Société des lièges HPK a bénéficié d'une aide du conseil général de 35.300 euros, et la Région a également soutenu ce projet. À l'issue de cette visite, une réunion de travail s'est tenue à la mairie de Lavardac afin d'étudier les dossiers de la commission.

Mézin. L'histoire de HPK contée
(*La Dépêche du Midi*, 2 décembre 2013)

Hervé Sanchez-Calzadilla est historien néracais, membre des Amis du Vieux-Nérac. La société des lièges HPK, de Lavardac, l'a autorisé à compulser ses archives afin de les étudier et de les classer. C'est son histoire qu'il a racontée au musée du liège de Mézin ce mercredi 20 novembre.

À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, la société HPK bénéficie d'accords douaniers lui permettant d'exporter dans les pays européens. Après le conflit franco-algérien, les professionnels du liège se réunissent le 4 juillet 1959 en mairie de Nérac a seule fin de faire état de la situation actuelle et d'évoquer les projets d'avenir. Dans les années qui suivent, une filiale de HPK, la SA Francisol, met au point des procédés de fabrication de laine minérale dont l'emploi se développe rapidement dans de

nombreuses branches de l'industrie et du bâtiment, assurant à l'entreprise lavardacaise de nombreux débouchés dans les nouvelles techniques d'isolation. Les productions de la société HPK se sont diversifiées dans les différentes utilisations du liège concassé et même dans la fabrication de pièces destinées à l'aérospatiale.

Conférence sur la société des Lièges HPK

http://musee-liege-mezin.over-blog.com/page/5

En 2012, la conservatrice du Musée de Mézin, Elodie Pignol, a fait entrer en accord avec la Drac Aquitaine dans les collections du musée des photographies de Christophe Goussard sur la Société des Lièges HPK de Lavardac. Afin de documenter ces nouvelles acquisitions, le Musée du liège organise une conférence sur l'histoire de cette entreprise lavardacaise.

Son histoire est bien connue d'un historien néracais : Hervé Sanchez-Calzadilla, membre des « Amis du Vieux Nérac ». Depuis une dizaine d'années, la société des Lièges HPK lui donne accès à ses archives qu'il classe et étudie.

Un pan de l'histoire de cette ancienne société a particulièrement retenu l'attention de l'historien : mercredi 20 novembre 2013 à 15h au Musée du liège, il donnera une conférence sur « La société des Lièges HPK passe au marché commun ». Son accès est libre et gratuit. Il est préférable de réserver au 05 53 65 68 16 ou museemezin@orange.fr

Hervé Sanchez-Calzadilla a récemment publié un article : « La société des Lièges HPK, de la bouchonnerie à l'industrie aérospatiale », in Les produits des terroirs aquitains, Actes du LXIe congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Fumel, *Revue de l'Agenais,* no 2, 2010, pp.183-194.